

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trente-deuxième séance – Samedi 7 décembre 2002, à 13 h 30

**Présidence de M. Alain Comte, président**

La séance est ouverte à 13 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Michel Ducret, François Henry, M<sup>me</sup> Vanessa Ischi Kaplan et M. François Sottas.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger, maire, M. Christian Ferrazino, vice-président, MM. Pierre Muller, Alain Vaissade et Manuel Tornare, conseillers administratifs.*

#### CONVOCATION

Par lettre du 27 novembre 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 7 décembre 2002, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2003 (PR-230 A/B)<sup>1</sup>.

*Suite du deuxième débat*

*Département de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif (suite).  
Page 41, cellule 2102, Administration et opérations foncières,  
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service (suite).*

**Le président.** Nous reprenons la discussion sur l'amendement de M. Ferrazino, demandant une augmentation de 80 000 francs pour assurer l'information concernant le raccordement ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA).

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Tout à l'heure, nous avons entendu M. Ferrazino nous dire toute la fierté qu'il avait à défendre un programme d'aménagement qui était un programme de la gauche, et il l'affirmait de façon péremptoire. Maintenant, on nous présente un projet d'augmentation d'honoraires de 80 000 francs pour l'élaboration de plaquettes d'information. Nous avons pu constater que ces plaquettes d'information étaient assez nombreuses, que le Conseil administratif n'en n'était pas chiche et qu'il en faisait un usage permanent. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce souci d'information, qui est bien marqué de la part du Conseil administratif, mais je pense, comme notre collègue

---

<sup>1</sup> Rapports, 3571, 3857.

Lescaze, que le principal problème dans cette ville de Genève n'est pas celui de l'information des citoyens mais bien celui de la coordination entre l'Etat et la Ville quand on parle de travaux publics. Notre ville s'illustre par ses bouchons, la circulation y est impossible, les travaux sont entrepris, semble-t-il, sans aucune coordination. Dans le cadre de la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous avons pu nous rendre compte aussi que cette coordination n'était pas une évidence et, pour notre part, nous aurions souhaité que le magistrat s'emploie, lors de la prochaine année et dans le cadre du nouveau budget, à améliorer la collaboration entre les services de l'Etat et ceux de la Ville de Genève; c'est une nécessité pour notre ville.

**M. Bernard Lescaze (R).** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, non seulement j'approuve les propos de M. Lathion, mais je ne tiens pas à laisser à M. le conseiller administratif Ferrazino le soin de tirer un corner sur ce point, qui est très important, des bouchons, de la circulation, de la fluidité du trafic.

Le problème qui nous occupe en ce moment est un problème modeste, c'est celui des 80 000 francs qui nous sont demandés par surprise aujourd'hui pour une meilleure information concernant le raccordement La Praille-Eaux-Vives. M. le conseiller administratif Ferrazino, qui parle souvent très longuement, me permettra quand même de lui prendre une ou deux minutes de son temps, précieux, certes, comme le mien et le vôtre, Mesdames et Messieurs, pour lui dire la chose suivante. Il ne m'a pas vraiment répondu sur l'utilité du magazine tout-ménage de la Ville de Genève, il a dit que c'étaient des informations très générales et qu'il voulait diffuser, pour son département, des informations plus spécialisées, mais à l'ensemble de la population; or, effectivement, se pose à ce moment-là la question de la coordination de l'information en Ville de Genève. Chaque département commence à avoir son bulletin périodique, indépendamment du *VG Magazine*, indépendamment du tout-ménage dont nous avons parlé; il y a la *lettre.5* de M. Tornare et j'en passe...

Dans le département de M. Ferrazino il y a... (*M. Jacques Mino discute avec d'autres conseillers.*) Si M. Mino voulait bien me prêter un peu d'attention et faire preuve de charité chrétienne à l'égard du Conseil municipal et de son magistrat préféré, ce serait très bien!

Il y a donc notamment un certain nombre de brochures d'information spécialisées, très bien faites elles aussi, mais dont la qualité même fait qu'elles ne sont évidemment pas distribuées à l'ensemble de la population. Je pense notamment aux publications que vous éditez, suite à la rénovation d'un certain nombre d'édifices publics, et qu'à mon avis vous devriez envoyer à l'ensemble des conseillers

municipaux. Moi-même, je les recevais tant que j'étais membre de la Commission des monuments, de la nature et des sites et, bien que je sois conseiller municipal, je ne les reçois plus; il aurait fallu en faire une demande spéciale. Je pense quand même que les tirages sont suffisamment importants pour pouvoir les donner aux 80 conseillers municipaux. Ce que je constate, c'est que ces publications-là coûtent un certain prix, même si peut-être les entreprises qui ont participé aux travaux participent aussi financièrement à la chose. Je vous demande, parce que là vous n'avez pas répondu, Monsieur Ferrazino, en quoi – en dehors du prétexte que vous ne voulez pas bloquer un numéro entier – en quoi votre politique d'information spécifique à ce sujet pour toute la ville ne peut pas entrer dans le magazine tout-ménage de la Ville. Vous savez, les citoyens sont comme tout le monde: à partir du moment où il y a un trop-plein d'information et trop de publications différentes, elles vont directement à la corbeille à papier, au classement vertical, et cela me paraît totalement contraire aux principes du développement durable et de l'Agenda 21 que vous prétendez défendre.

Alors, une nouvelle fois, je me demande si vous ne pouvez pas envisager un numéro spécial de ce tout-ménage, de façon à faire une information simplifiée, accessible à tout un chacun, car j'avoue qu'en vous ayant entendu je me surprends quand même à être un peu méfiant à propos de cette information spécialisée complète et je crains beaucoup, alors même qu'elle est nécessaire, que si elle n'est pas convenablement traitée, elle rebute ceux-là mêmes auxquels elle doit s'adresser.

En conséquence, mon groupe votera non à cette dépense supplémentaire, car elle ne nous paraît pas utile, non seulement en 2003 pour les raisons que j'ai invoquées avant le déjeuner et auxquelles vous n'avez pas réellement su répondre, mais aussi parce que la Ville dispose déjà des instruments de communication nécessaires pour faire cela simplement. D'ailleurs, à mon sens, une émission sur TV Léman bleu avec des graphiques et votre présentation suffirait amplement et informerai probablement plus complètement les citoyens de cette ville. Mais vous êtes maître, bien entendu, des moyens de communication que vous utilisez; simplement, nous, nous ne tenons pas à un gaspillage des deniers publics.

**Le président.** Je salue à la tribune du public la présence de M. Guy Mettan, notre ancien collègue et actuel député au Grand Conseil. (*Applaudissements.*)

**M. Alain Gallet** (Ve). Il faut répondre aux préopinants. Bien sûr, cela a été fait rapidement et d'ailleurs nous ne pouvons qu'en féliciter le magistrat: il répond immédiatement à la motion votée il y a trois jours par le Conseil municipi-

pal, la motion M-317, qui demande justement qu'une information soit faite au sujet du projet CEVA, la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse.

J'aimerais quand même répondre à M. Bernard Lescaze – vous lui transmettez, Monsieur le président – que le problème n'est pas léger; c'est un vaste projet de pratiquement 800 millions ou 900 millions de francs, tout près du milliard, répartis en trois tiers. Ce n'est pas un projet de réaménagement d'une rue ou de réaménagement d'un parc, c'est un projet d'une importance cruciale et énorme pour l'ensemble de l'agglomération genevoise, pour l'ensemble de la région. Évidemment, il aura des impacts. Mais il offrira aussi des possibilités de développement tout à fait importantes pour la Ville de Genève. A partir de là, ce n'est pas pour rien que cette motion a été très largement acceptée lors de la séance du Conseil municipal du 4 décembre dernier, à laquelle d'ailleurs je ne me souviens plus si M. Lescaze participait. Il faut effectivement développer non seulement une information spécifique tout à fait concrète, mais surtout des structures de diffusion de cette information. Cela veut dire qu'il faut divulguer ce projet, qui pour le moment est encore général, à la population pour lui en faire comprendre tous les avantages et, pourquoi pas, pour lui en faire aussi saisir tous les inconvénients, auquel cas ceux-ci pourront être corrigés. Expliquer pourquoi, par exemple, tout bêtement, la station «Hôpital» est sur le plateau de Champel plutôt qu'à l'Hôpital. Tout cela nécessite des structures et pas seulement une feuille volante mise dans les boîtes aux lettres comme de la publicité.

D'ailleurs, j'aimerais aussi soutenir cette démarche du point de vue même de l'Etat. L'Etat demande aux collectivités publiques, aux communes, bien sûr la Ville de Genève en est la plus importante, d'avoir un répondant, une personne désignée, mandatée, pour traiter exclusivement de l'impact et de l'intégration de ce projet au développement de l'ensemble de la problématique des transports en ville de Genève, dans la région et dans l'agglomération. A partir de là, il est évident que les moyens qui sont demandés maintenant sont des moyens transitoires qui répondront aux premières questions, mais qui, sans doute, ne suffiront pas à ce qu'un projet aussi important soit intégré par l'ensemble de la communauté, de notre collectivité.

Pour l'Alternative, ce genre de crédit ne se discute même pas, il est d'une importance cruciale et je saurais gré à l'ensemble de ce Conseil municipal, qui a voté très majoritairement la motion M-317 il y a trois jours, de se rallier à cet amendement.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je ne vais pas convaincre M. Lescaze du bien-fondé de cet amendement, puisqu'il a dit, avant même de connaître les réponses à ses questions, qu'il voterait non. J'en déduis donc que son avis est déjà fait, indépendamment des réponses qu'on peut lui donner.

Je dirai simplement, pour sa bonne compréhension et pour qu'il sache pourquoi c'est une erreur de voter non, que le budget qui est alloué pour le tout-ménage du Conseil administratif ne dépend pas du tout de mon dicastère et ne doit pas en dépendre. C'est, je l'ai dit tout à l'heure, M. d'Espine, chargé de l'information du Conseil administratif, qui a la charge de donner une information générale sur tout ce qui se passe dans les services de l'administration et de rester ainsi en communication avec la population.

Par contre, ici, il s'agit d'une information qui est précisément en mains de mon département et, si d'aventure on devait intégrer cette information dans un des bulletins d'information du Conseil administratif, il faudrait gonfler le budget du Conseil administratif du même montant que celui qui vous est demandé ici, ce n'est donc pas très raisonnable.

Monsieur Lescaze, vous disiez, au début de votre intervention, que vous aviez le sentiment que nous donnions trop d'informations et, à la fin de votre intervention, vous regrettiez de ne pas recevoir toutes les brochures d'information... J'en déduis que vous-même, finalement, trouvez positive l'information que nous diffusons et, en tout cas, suffisamment judicieuse pour demander de recevoir régulièrement les brochures. Bien entendu, cela sera fait!

En conclusion, je constate que, il y a trois jours, le groupe radical – et M. Gallet l'a relevé tout à l'heure – trouvait que nous ne faisons pas assez au niveau de l'information et de la communication pour le RER. Aujourd'hui, le même groupe radical nous dit que nous en faisons trop. J'en déduis, pour ma part, que nous devons être dans la bonne moyenne!

**M. Georges Queloz (L).** Le groupe libéral refusera cet amendement. Je voudrais rappeler au magistrat que, depuis qu'il est arrivé au gouvernement, la première année – et j'avais eu l'occasion de le dénoncer – le groupe de comptes 318 «Honoraires et prestations de service» a augmenté de 23%, l'année suivante de 18%, et chaque année il a augmenté, à tel point qu'aujourd'hui il a doublé. L'information n'est plus de l'information, cela devient de la publicité. Alors, je voudrais vous dire une chose, Monsieur Ferrazino: la publicité n'améliore pas le plat du jour du restaurant qui croit améliorer sa cuisine en en faisant!

**Le président.** Nous passons au vote de l'amendement déposé par M. Ferrazino, demandant une augmentation de 80 000 francs pour assurer l'information nécessaire concernant le projet CEVA.

**Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 37 oui contre 31 non.**

*Page 42, cellule 210400, Aménagements urbains, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

**Le président.** Le groupe radical et le groupe libéral ont déposé un amendement demandant une diminution de 372 000 francs, soit la suppression du montant alloué à la journée «En ville, sans ma voiture».

**M<sup>me</sup> Michèle Ducret (R).** Vous ne serez sans doute pas étonnés que je revienne sur cette proposition de supprimer la subvention à «En ville, sans ma voiture». En quatre ans, nous sommes passés de 100 000 francs pour la première année à plus de 400 000 francs pour cette année. Nous avons donc quadruplé l'argent mis dans cette opération. D'une part, je m'y suis toujours opposée – vous me rendrez cette justice – et d'autre part, je suis quand même un tout petit peu étonnée de n'avoir encore eu aucun écho mesurable et mesuré des impacts de cette journée «En ville, sans ma voiture». Alors, je sais que tout dernièrement on a demandé à M. Ferrazino d'effectuer des mesures extrêmement précises de cet impact. Pour ma part, ou cela m'a échappé ou cela n'existe pas encore, mais je n'ai pas eu de nouvelles de ces mesures. Ce qui m'intéresse, c'est de connaître l'impact de cette journée «En ville, sans ma voiture» sur la vie économique à Genève. Je n'ai rien reçu à ce jour, c'est la raison pour laquelle je propose une diminution de 412 000 francs, respectivement de 372 000 francs, puisque la commission des finances a déjà accepté un amendement demandant une diminution de 40 000 francs. Je sais que vous allez revenir là-dessus, Monsieur Ferrazino, mais pour l'instant j'attends vos explications sur la journée «En ville, sans ma voiture» et je suis certaine que vous serez ravi de m'en donner.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je suis toujours ravi de vous parler, Madame Ducret, même si parfois je suis un peu las, puisque, année après année, vous me posez les mêmes questions. Mais c'est avec un plaisir toujours semblable que je vous réponds. Simplement, les années passant, les réponses vous étant apportées, vous me permettrez de vous donner uniquement les éléments nouveaux par rapport à l'année passée.

L'élément nouveau par rapport à l'année passée, c'est que beaucoup disent que c'est beau, une journée sans voitures! Bien évidemment, la plupart des gens voient tout de suite les conséquences au niveau de la qualité de l'air, au niveau de la diminution du bruit, au niveau de la qualité de vie, au niveau même de l'accessibilité de nos quartiers. Simplement, disiez-vous, qu'en est-il des conséquences socio-économiques? Vous vous inquiétiez notamment de savoir ce qu'allait devenir le chiffre d'affaires des commerçants. Alors, qu'avons-nous fait? Nous avons lancé une grande enquête, mandaté des experts, notamment le professeur Pini, de l'Université, parce que nous ne voulions surtout pas que l'on puisse nous critiquer

par rapport aux choix des mandataires. Nous nous sommes donc adressés à l'Université – soit dit en passant, ce sont les mêmes mandataires qui sont mandatés par l'Etat pour le même type de démarche – et quelles ont été les conclusions de cette étude? Forcément, je comprends qu'elles ne vous aient pas marquée ou que vous ayez tendance à les oublier, puisque, précisément, les conclusions de l'étude du professeur Pini étaient qu'une «piétonisation» du centre-ville était profitable aux commerçants. En d'autres termes, contrairement aux discours qu'on entendait dans vos rangs disant que notre politique mettait en péril l'économie de cette ville, les analyses démontrent que, précisément, les propositions d'aménagement que nous faisons vont dans le sens de l'économie, des commerçants du centre-ville.

Et puis, s'agissant du deuxième volet de la journée elle-même, quel est l'impact socio-économique de cette fameuse journée? Là encore, vous nous avez demandé de procéder à une étude scientifique en disant que les services de la Ville, sous-entendu ceux de M. Ferrazino, pouvaient ne pas travailler avec toute l'objectivité requise. Vous ne l'avez pas dit, bien sûr, mais certains l'ont pensé et, si M. Froidevaux avait pu parler, il l'aurait dit, mais enfin, pour une fois, il s'est abstenu! Là aussi, nous avons mandaté l'Université en lui disant que la droite du Conseil municipal et les mêmes partis représentés au Grand Conseil nous demandaient de faire des études scientifiques sur les conséquences d'une journée sans voitures. Bien évidemment, cela a un coût, il faut savoir que les études que j'ai dû mandater à l'Université, à votre demande, représentent environ 60 000 francs. Donc, vous ne pouvez pas me demander de faire faire des études à l'extérieur et, en même temps, refuser de voter l'argent pour les payer, il y a là un peu d'incohérence.

Je dirai encore sur ce point, Madame Ducret, puisque vous semblez intéressée par mes réponses, que les études du professeur Pini ont démontré exactement ce que mes services avaient démontré pour les années précédentes – ce qui prouve, soit dit en passant, qu'ils ne travaillent pas si mal – soit que la journée «En ville, sans ma voiture» est plébiscitée par la population genevoise et qu'un grand nombre de nos concitoyens souhaiteraient même que nous puissions l'organiser plusieurs fois par année. C'est dire que nous sommes modestes concernant cet événement. De nombreuses villes – nous étions 1500 – ont participé à cette journée «En ville, sans ma voiture», alors je veux bien croire que nous sommes 1500 agglomérations européennes à nous tromper et que M<sup>me</sup> Ducret et le groupe radical ont seuls raison dans le petit village de Gaulois que serait Genève... (*Applaudissements de l'Alternative.*) Je peux vous dire que, pour avoir visité... (*Remarque de M<sup>me</sup> Ducret.*) Bien sûr que vous aurez l'occasion de me répondre, Madame Ducret; vous avez voulu alimenter un débat et, moi, je suis très content chaque fois que j'ai l'occasion de débattre avec vous et vos collègues. Je suis allé à Bruxelles, parce que Bruxelles...

*Une voix. C'est une histoire belge?*

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.* Non, rassurez-vous, ce n'est pas une histoire belge! Les autorités de Bruxelles, ville qui, comme Genève, est très réservée dans toutes les démarches qu'elle entreprend au point de vue de la mobilité – la Belgique ne passe pas pour être le fer de lance de la mobilité alternative en Europe; les Belges sont aussi des gens relativement réservés – se sont dit que ce dimanche 22 septembre 2002 elles allaient fermer la totalité de l'agglomération – 160 km<sup>2</sup>, je vous laisse apprécier – qui atteint un million d'habitants, et cela s'est passé avec le plus grand succès. Non seulement il n'y a pas eu un groupe radical bruxellois ou un autre groupe local pour dire que, ô scandale, on ne pouvait pas rouler librement ce dimanche dans toute la contrée, mais la population a plébiscité les autorités de Bruxelles en leur disant: «Soyez à l'avenir plus courageux, car enfin on a pu, ce dimanche-là, redécouvrir notre ville comme on ne l'avait pas fait depuis bien longtemps. Prenez des mesures qui permettent d'améliorer la qualité de vie dans nos quartiers et en même temps la fluidité de nos déplacements en ville.» Voilà le message que je rapporte de Bruxelles. Je me dis que ce qui est possible dans une agglomération comme Bruxelles devrait l'être aussi dans notre petit village genevois. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Michèle Ducret (R).** Petit village genevois, j'assume, Monsieur Ferrazino! Peut-être bien que votre étude estime qu'il y a une satisfaction générale, mais moi cela ne me fait pas rire quand j'entends les commerçants qui se plaignent... (*Protestations et brouhaha.*) Je ne dis pas que les commerçants se plaignent lorsque cette journée «En ville, sans ma voiture» se passe un dimanche!

Vous nous dites qu'à Bruxelles les autorités ont interdit la circulation sur l'ensemble du territoire. C'est évidemment plus facile d'interdire la circulation automobile un dimanche, pour qui connaît Bruxelles, qui est une ville comme toutes les villes européennes où le dimanche est bien loin d'être animé comme les autres jours de la semaine. Sans doute qu'il y a eu des mesures contraignantes, mais peut-être bien qu'il y a aussi à Bruxelles plus de parkings où les gens peuvent se garer avant de faire leurs courses à pied... (*Rires.*) Ce n'est pas drôle, il n'y a pas de quoi rire, je pense que les commerçants qui se plaignent ont aussi droit à ce qu'on parle pour eux ici, si vous permettez!

Vous nous avez parlé de 60 000 francs d'étude, Monsieur Ferrazino: je suis d'accord de vous les accorder, avec les 100 000 francs que vous nous aviez demandés la première année. J'espère que vous plaisantez en disant que nous méprisons cette étude, car ce n'est pas le cas, nous sommes d'accord de la payer, mais pour une somme de 160 000 francs, rien de plus.

**M. Alain Marquet** (Ve). La lutte contre la journée «En ville, sans ma voiture» semble être le dada de la droite, en tout cas d'une certaine droite; le cavalier semble un peu fatigué depuis le temps qu'on nous le ressort!

La journée «En ville, sans ma voiture» a fait ses preuves, elle est un travail de sensibilisation, un travail pédagogique qui avance, qui sera un long travail et qui prouve de plus en plus à la population que la ville sans la voiture existe, ou qu'il y a une vie après la voiture...

M. Ferrazino a abordé tout à l'heure le problème des commerçants. J'aimerais quand même que l'on m'explique pourquoi les commerçants se sentent pénalisés, alors que la location des locaux commerciaux n'a jamais été aussi chère que dans les zones piétonnes. Il doit quand même bien y avoir un rapport de cause à effet, qu'il faudra peut-être expliquer à la droite, si elle n'est pas capable de le comprendre elle-même.

Un autre aspect commercial, en tout cas financier, qu'il me paraît important de ne pas négliger, c'est celui de la vocation que la Ville a à respecter certaines exigences, qu'elles soient cantonales ou qu'elles soient fédérales. Je me permettrai donc de vous rappeler ici que l'assainissement des façades, afin de respecter les normes OPAir et OPBruit – travaux qui sont en grande partie induits par la circulation des voitures – va impliquer une dépense de près de 70 millions de francs. Cette dépense de 70 millions sera payée jusqu'à concurrence d'une cinquantaine de millions par les finances de notre Ville. Alors, il faudrait savoir: d'un côté vous souhaitez économiser, mais lorsque l'on vous propose des mesures qui devraient être à même de permettre des économies sur l'assainissement des façades, vous les refusez. Vous prouvez donc ainsi votre incohérence, dont je ne doutais pas! J'ai dit. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Marc Froidevaux** (L). Vous vous félicitez, il y a peu, Monsieur le magistrat, de la cohérence et de l'opportunité des propos que vous tenez dans ce Conseil municipal.

Nous parlons maintenant, je le rappelle, de la journée «En ville, sans ma voiture». Interpellé sur ce point, le magistrat nous a d'abord parlé des zones piétonnières, il nous a ensuite parlé d'une étude, dont il ne nous a pas donné les résultats, pour enfin conclure avec le phénomène du dimanche sans voitures à Bruxelles. Convenez que le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il ne répond pas aux questions et qu'il essaye de noyer le poisson, ce qui, somme toute, est le rôle politique assez naturel d'un magistrat.

Cela dit, Monsieur Ferrazino, il ne faut pas faire de reproche à ceux qui vous interpellent de manière précise, en répondant de votre côté d'une manière aussi vague.

Je reprends vos propos en les déroulant à l'envers. Bruxelles se félicite, nous dites-vous, d'avoir pu passer un dimanche entier sans voitures. Mais quel scoop! N'avons-nous pas tous connu la guerre du Kippour? Ne nous souvenons-nous pas tous des dimanches sans voitures et du confort réel qu'ont représenté ces dimanches sans voitures? Dimanches sans voitures avec, évidemment, une nécessité moindre d'utiliser sa voiture et avec un certain nombre d'autorisations particulières délivrées aux médecins, aux chauffeurs de taxi, pour qu'ils puissent utiliser leur voiture, de sorte que cette activité minimale qui consiste à se rendre le dimanche dans sa famille ou chez ses voisins pour partager le rôti puisse malgré tout se faire.

Mais, cela, ce n'est pas l'objet du débat. Ce dont on parle ici, c'est d'un lundi sans voitures. Et un lundi, vous et moi, en général, nous travaillons. Un lundi, vous et moi, nous attendons que, comme nous travaillons, les autres puissent le faire, nous attendons que la société s'organise d'une manière raisonnable autour d'une valeur qui lui est fondamentale et qu'il convient de souligner, qui s'appelle le travail. Il se trouve que, pour mon travail, je suis un privilégié qui ne se déplace pas, mais il en est d'autres pour qui le travail comporte des déplacements et, chaque fois que vous fustigez les déplacements, ne vous faites aucune illusion, vous fustigez le travail et vous fustigez la valeur qu'il y a lieu, dans une société équilibrée, de reconnaître au travail.

Ce premier point m'amène tout naturellement au deuxième. La journée sans voitures, qu'est-ce que c'est? M. Michel Ducret a eu l'occasion à de nombreuses reprises de dire que c'est une fête. Oui, évidemment, c'est une fête, c'est même une jolie fête et c'est la raison pour laquelle on peut fort bien comprendre, en particulier, qu'elle ait lieu le samedi comme l'année dernière ou le dimanche comme cette année. C'est une fête qui peut même tomber à point nommé, mais ça s'arrête là. Au-delà de la fête, il n'y a rien.

Monsieur le magistrat, vous disiez que, si j'avais pu intervenir sur le sujet, je l'aurais fait. Je vous rappelle qu'il y a pas moins de trois ans je vous ai montré votre plaquette et j'ai fustigé les photos de propagande pure et simple qu'elle contenait, en vous montrant la photo de la rue du Rhône lors d'une de ces journées sans voitures, sans aucune voiture bien sûr, mais aussi sans aucun piéton, ce qui montrait bien l'inopportunité de la journée sans voitures, dans la mesure où l'espace libéré n'est pas réapproprié par celui-là auquel on donne cet espace.

Alors, effectivement, on fait la fête sur les quais, on fait la fête sur telle place, on monte un tréteau, on sort quelques orchestres qui créent une animation; cette animation, c'est bien joli, mais elle se fait au détriment d'une valeur fondamentale qui est le travail.

Concernant le premier point de votre exposé, Monsieur le magistrat, vous conviendrez une fois de plus que vous devez donner raison aux libéraux. Vous nous dites que les zones piétonnières sont un plus. Eh bien, qui, dans ce Conseil municipal, a défendu la seule zone piétonnière sur laquelle vous êtes intervenu, Monsieur le magistrat? C'est le groupe libéral, par la plume de son rapporteur de minorité que j'étais, qui défendait devant vous, et évidemment sans succès, la création d'une réelle zone piétonnière dans le quartier de Saint-Gervais.

Oui, nous savons, Monsieur le magistrat, que la population veut des zones piétonnières, que ces dernières sont utiles pour la population, pour le commerce, pour les retrouvailles, pour la création de ce groupe social qu'est la ville de Genève. Oui, bien sûr, nous voulons des zones piétonnières, nous ne les avons jamais mises en doute, le seul qui les a mises en doute ici, Monsieur le magistrat, c'est vous! Vous, qui avez révoqué la zone piétonnière qui avait été prévue par M<sup>me</sup> Burnand, la magistrate qui vous précédait, au profit d'une zone dite mixte, dans laquelle allaient se confronter les automobiles et les piétons. Pourquoi cela? Parce que, évidemment, quand on fait des zones piétonnières, il y a un prix à payer. Pour pouvoir alimenter, achalander une zone piétonnière, il faut des moyens de transports, qu'ils soient publics ou privés. Et, d'une manière générale, on conçoit qu'une zone piétonnière soit associée à des parkings en suffisance en périphérie de ladite zone.

A Saint-Gervais, il se trouve qu'il y a des habitants, que pour pouvoir loger ces habitants il faut des appartements et que, pour pouvoir loger l'accessoire de la propriété qu'est souvent l'automobile, il faut des parkings. Or, plutôt que d'aménager quelques places de parc en sous-sol sous la place de Saint-Gervais, comme l'ancienne magistrate l'avait suggéré il y a de cela trois ans et comme le Conseil municipal l'avait voté, eh bien, vous avez dit non, au titre de la doctrine, au titre de la propagande, non aux parkings, non aux parkings habitants et, ce faisant, évidemment, vous avez dû mettre les parkings en surface et rendre les rues aux automobiles. Qui, ici, dans ce Conseil municipal, s'est opposé à cette manière de faire? C'est moi seul. Qui, ici, s'est opposé à moi? C'est M. le magistrat Ferrazino, qui vient aujourd'hui nous donner des leçons en matière de création de zones piétonnières, c'est M. Ferrazino, Candide Ferrazino. Eh bien, non, nous ne fonctionnons pas comme ça.

Je reviens maintenant sur le débat de la journée «En ville, sans ma voiture». La journée sans voitures, quel sens a-t-elle? Elle a, nous a dit le magistrat quand il l'a créée, un sens pédagogique. Là encore, il a fini par donner raison aux libéraux qui, de nouveau par ma bouche, reprochaient au magistrat de faire passer ce budget dans le budget d'investissement en lui disant que c'était à tout le moins un budget d'exploitation. Et le magistrat de nous dire que, pour une telle leçon à la

population, il investirait bien davantage. Après quatre ans, quelle leçon la population a-t-elle eue? Eh bien, elle a eu la leçon de la fête. Et, en ce qui concerne la journée sans voitures, le magistrat a eu l'idée de faire une étude, mais nous n'en connaissons toujours pas les résultats...

Aujourd'hui, de nouveau, Candide Ferrazino arrive en disant que, bien sûr, il va faire une étude. Mais pourquoi fait-il une étude? Parce qu'il a été mouché par le Conseil d'Etat qui refuse son analyse de la journée sans voitures. Et, dans cette démarche d'aujourd'hui, Candide encore vient en disant qu'il fera une étude, qu'il nous en donnera les résultats, quand bon lui semblera, mais que, pour l'instant, il nous faut voter sa doctrine. Eh bien, en ce qui concerne l'Entente, en aucune manière elle ne peut entrer dans un tel débat. (*Applaudissements.*)

**M. René Winet (R).** Evidemment, je n'aimerais pas trop prolonger le débat sur ce sujet, mais je trouve très amusant d'écouter les réponses de M. Ferrazino...

Encore une fois, et ce n'est pas la première fois que je le dis dans cette assemblée, on ne peut pas mettre la ville de Genève et les autres villes dans le même panier. La configuration de la ville de Genève n'est pas la même que celle de Bruxelles, de Zurich, de Bâle ou d'Amsterdam. A Genève, c'est une autre configuration, il y a les trams, il y a les Rues-Basses qui sont en zone semi-piétonne, à la rue du Rhône, vous avez des bus; vous ne pouvez tout simplement pas créer de zones piétonnes dans le centre-ville.

Vous savez très bien, Monsieur Ferrazino, que dans son rapport le professeur Pini n'a pas fait une étude sur le centre-ville; il a tout simplement estimé que des zones piétonnes aux centres-villes animent les commerces, ce dont je ne doute pas; mais aux alentours de ces centres-villes, il faut des parkings et vous le savez très bien. Depuis des années, vous avez refusé tous les projets de parkings que nous avons proposés pour que le centre-ville soit mis en zone piétonne, à savoir: l'Alhambra, la place Neuve, l'Observatoire, l'extension du Mont-Blanc. Vous le savez très bien, une zone piétonne ne fonctionne que s'il y a des parkings à proximité.

En ce qui concerne la journée sans voitures, sensibiliser les gens pour qu'ils laissent leur voiture à la maison, qu'ils utilisent les transports publics, qu'ils prennent leur vélo, etc., pourquoi pas? Mais chaque année – cela a déjà été dit et je ne voudrais pas répéter, mais je pense qu'il est quand même important de le savoir – ce jour-là, nous dépensons 450 000 francs. Chaque année, nous dépensons 450 000 francs pour une seule journée, pour tout simplement dire aux gens de laisser leur voiture à la maison et d'utiliser les transports publics! Faut-il vraiment dépenser une somme pareille pour un si petit projet?

Je vous propose de réfléchir sérieusement à cela et de vous demander si cet argent ne serait pas plus utile au secteur social, plutôt que de le dépenser pour faire travailler des imprimeurs à Genève.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je serai bref, parce que, apparemment, certains sont plus pressés que d'autres... Monsieur Winet, vous avez quand même du culot quand vous nous dites que cette journée coûte cher, surtout quand on connaît le coût de la journée genevoise Expo.02 qui était présidée, semble-t-il, par un radical! On ne vous a pas beaucoup entendu pour critiquer le coût de cette journée; quant à nous, nous nous sommes suffisamment exprimés pour dire ce que nous pensions de l'utilisation des deniers publics dans ce cas-là.

Je répondrai maintenant à M<sup>me</sup> Ducret en la félicitant, parce qu'elle a fait un pas vers nous. C'était, il y a une demi-heure, zéro franc, zéro centime: maintenant, vous acceptez 160 000 francs, c'est-à-dire d'ajouter 60 000 francs à la première tranche budgétaire de 100 000 de la première année. Je vous demanderai de faire encore un petit effort, parce qu'il faut compter les coûts des stands, les coûts de l'animation, de l'information... Vous êtes les premiers à nous dire que nous devons informer nos concitoyens sur cette journée, mais il faut nous donner les moyens nécessaires pour le faire.

Puisque j'ai la parole, j'annonce déjà l'amendement qui suit, c'est-à-dire le rétablissement des 40 000 francs sur cette même ligne budgétaire pour permettre, justement, la gratuité des transports publics. Je vous rappelle que cette gratuité est assumée à raison d'un tiers par les Transports publics genevois (TPG), d'un tiers par l'Etat – peut-être qu'il se trompe aussi, mais nous sommes alors beaucoup à nous tromper – et d'un tiers par la Ville de Genève. J'ai bien reçu le message de certains d'entre vous qui me disaient de retourner discuter avec les TPG pour qu'ils assument en totalité, ou en tout cas davantage, la gratuité des transports publics. Vous avez raison et sachez que je partage votre analyse. Simplement, je vous demande, par prudence, de me laisser ces 40 000 francs, parce que nous devons être sûrs de la gratuité des transports publics. Animer une journée sans voitures, avec parallèlement des transports publics qui ne seraient pas gratuits, vous en conviendrez, ce n'est pas aller dans le sens de l'objectif recherché. Raison pour laquelle cet amendement a été déposé.

A ceux, dont M. Froidevaux fait partie, qui s'étonnent finalement que ce montant augmente au fil des ans, je devrais dire que ce montant devrait augmenter davantage, dans la mesure où nous ne parlons plus du 22 septembre, mais bien de la «semaine de la mobilité alternative». Et, cela, ce n'est pas Genève, ce n'est pas Ferrazino qui l'a institué, mais ce sont précisément les organisateurs européens, qui ont souhaité aller au-delà d'une journée sans voitures, pour organiser une

semaine de l'écocomobilité. C'est vous dire que, si on est logique et cohérent, on doit donc adapter en conséquence nos lignes budgétaires, ce n'est rien d'autre qui vous est demandé aujourd'hui.

**M<sup>me</sup> Barbara Cramer (L).** En fait, Monsieur le président, tout a été dit et même très bien dit par M. Froidevaux. J'aimerais juste relever un détail. M. Ferrazino rapporte toujours des nouvelles d'ailleurs, sans donner l'origine de ces nouvelles ni dire combien de personnes sont concernées. C'est très facile de dire qu'à Bruxelles ou ailleurs telles et telles choses se sont passées.

De toute façon, à Genève, environ un million de personnes dans toute la région sont aussi concernées et la situation n'est pas très différente de celle de Bruxelles. L'information pour ces journées sans voitures pourrait très bien être donnée par TV Léman bleu et il n'est pas besoin d'en faire une fête populaire. Il n'est pas nécessaire de dépenser 40 000 francs pour la gratuité des TPG ce jour-là. Je pense que les gens qui croient à cette journée sans voitures n'ont pas besoin ni de la gratuité des TPG ni d'une fête populaire. Je trouve que cette dépense n'est absolument pas justifiée ou alors il faut également organiser une fête pour les personnes qui croient en la voiture... (*Rires.*)

J'aimerais reprendre un problème qui vient d'être évoqué il y a quelques minutes concernant l'information pour la liaison CEVA Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse. En fait, c'est de nouveau de l'argent dépensé sous forme de publicité pour l'Alternative et je pense que ce n'est pas une très bonne méthode d'utilisation des deniers publics. De même, à la séance précédente, M. Ferrazino a parlé de Sécheron et des 100 logements sociaux qui allaient être construits. M. Ferrazino a promis que, dans le futur, il y aurait 100 logements sociaux à Sécheron: dans ce cas, quand on donne une information, il faut aussi la donner en annonçant tous les projets qui ont avorté grâce à l'Alternative! Beaucoup plus de logements avaient été prévus à cet endroit. De toute façon, ce ne sont que des projets, des promesses!

C'est la même chose avec ces journées de fêtes pour encourager les gens à laisser leur voiture à la maison. Si les transports publics sont en nombre suffisant et qu'en plus ils sont performants, il est probable que les gens laisseront leur véhicule à la maison et qu'ils emprunteront les TPG. De toute façon, avec les routes encombrées que nous avons aujourd'hui en ville de Genève, les automobilistes mettent cinq fois plus de temps pour faire un trajet tellement la circulation y est mal organisée et, de plus, ils perdent beaucoup de temps à chercher une place de parc.

Je pense que c'est très bien de suggérer l'écocomobilité, j'en suis ravie, je la pratique aussi, mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire de dépenser des sous

pour organiser des fêtes populaires qui, on le sait parfaitement, ne sont qu'une question de relations publiques pour la gauche! (*Tumulte et claquements de pupitres.*)

**M. Guy Dossan (R).** Nous nous étripons chaque année sur cette journée sans voitures, alors qu'il y a de nombreuses années nous avons eu quatre dimanches sans voitures et personne ne disait rien.

Vous avez pris l'exemple de Bruxelles, mais vous l'avez dit vous-même, Monsieur le magistrat, cela s'est passé un dimanche. Prenez l'exemple des quais de Paris. Quand sont-ils fermés à la circulation? Pas la semaine, mais bel et bien le week-end pour que les gens puissent s'y balader à pied, à vélo ou en rollers. Ces villes-là ne ferment pas leurs rues en semaine, mais bien le dimanche. Alors, je pense qu'il y aurait nettement moins d'étripage sur ces bancs si cette journée sans voitures avait lieu un autre jour qu'un jour de semaine.

Il y a une autre chose qui est pour le moins surprenante... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Monsieur Dossan, excusez-moi de vous interrompre, mais si cela continue je vais lever la séance! (*Protestations.*)

*M. Guy Dossan.* Je vais essayer de poursuivre, je parle suffisamment fort et cela devrait aller. Ce que je voulais dire aussi, et c'est quand même assez curieux, c'est que nous avons entendu tout à l'heure un cavalier vert dire qu'il était fatigué du cheval de bataille de la droite contre la journée sans voitures. Je dirai que le cheval de droite en a un petit peu marre aussi des gens dont le principe est: «Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais.» En effet, ceux qui sont prêts à obliger les gens de Genève à aller à pied en ville sont les mêmes qui, en fin de semaine, prennent leur voiture pour se rendre dans leur résidence secondaire. J'aimerais bien voir ce qu'ils feraient si les municipalités des endroits où ils ont leur résidence secondaire avaient la même attitude que celle qu'ils ont aujourd'hui. Je serais bien curieux de le savoir.

**M. Alain Fischer (R).** D'après les chiffres que M. Ferrazino nous a donnés, sur 450 000 francs, nous avons, en théorie, la première année 100 000 francs, plus encore 60 000 francs pour un rapport d'un économiste de l'Université, dont nous attendons toujours les résultats. Je vous rappelle quand même que le Conseil administratif est mis en demeure par l'Etat de donner des chiffres beaucoup plus

précis que des «camemberts» publiés dans des journaux sur les taux de satisfaction de l'ATE (Association transports et environnement), d'unions diverses et surtout d'amis, connaissant M. Ferrazino, parce que les sondages sont toujours bien dirigés...

En fait, nous donnons 290 000 francs pour l'animation en elle-même, sans compter les prestations en nature. Donc, sur un montant de 450 000 francs, il y a 290 000 francs pour mettre des tables, des chaises, des patins à roulettes et je ne sais quoi encore. Je trouve quand même un peu bizarre que, pour faire profiter la population d'une journée sans voitures, pour essayer de changer les mentalités, nous soyons obligés de payer des tables et des chaises, sans compter les prestations en nature.

Un jour, j'ai discuté avec un collègue du Conseil municipal, qui ne siège pas sur les bancs de la droite, et nous nous sommes aperçus qu'actuellement nous ne connaissons toujours pas le coût économique des problèmes de circulation pour les petites entreprises qui sont obligées d'utiliser un véhicule pour pouvoir intervenir et mener à bien leurs tâches. De cela, on n'en a jamais parlé, Monsieur Ferrazino, et je pense que vous ne pourrez jamais en parler, parce que ces coûts sont tellement énormes pour les petites entreprises qu'à un moment donné vous vous retrouveriez le dos au mur, sachant que ces petites entreprises rapportent tout de même une taxe professionnelle.

Je trouve scandaleux – personnellement je travaille en dehors de la ville et je suis obligé d'utiliser un véhicule – de falloir mettre plus d'une heure pour venir siéger dans cette enceinte, tout simplement parce que les rues sont impraticables à cause des travaux mal organisés. Tous ces déplacements et pertes de temps ont un coût induit qui fait que les entreprises doivent augmenter leurs honoraires et leurs prix. Or, d'un autre côté, l'économie leur demande de diminuer les coûts en disant qu'elles sont toujours trop chères. Alors, à un moment donné, votre discours est complètement fallacieux et menteur.

**M. Jacques Finet (DC).** J'ai une simple question pour le Conseil administratif, car j'ai un peu de mal à comprendre... L'année dernière, la journée sans voitures tombait un dimanche; il y a eu une fête, couverte par un certain budget. Cette année, cette journée sans voitures tombe un lundi et le budget a été augmenté, pourquoi? Je me demande qui va aller à cette fête, parce que le lundi, les gens travaillent. Je ne comprends pas la logique de cette affaire.

**Le président.** Je vous rappelle qu'il y a un deuxième amendement sur cette ligne. Il s'agit toujours de la cellule 210400, «Aménagements urbains», groupe

de comptes 318, «Honoraires et prestations de service»: M. Ferrazino nous demande de rétablir les 40 000 francs supprimés en commission.

J'ouvre la discussion sur cet amendement et nous enchaînerons avec les deux votes.

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** Monsieur le président, certes, ces deux amendements concernent la même cellule, mais je vous propose de faire voter le premier amendement qui vise à mettre à zéro la ligne concernant la journée sans voitures et, le cas échéant, si cet amendement est refusé, d'ouvrir le débat sur l'amendement suivant.

**Le président.** C'est comme vous voulez. Nous prenons donc l'amendement des Partis radical et libéral visant à supprimer le montant alloué à la journée sans voitures, soit 372 000 francs, sur la cellule 210400, groupe de comptes 318, «Honoraires et prestations de service».

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 25 oui (9 abstentions).*

*Page 42, cellule 210400, Aménagements urbains, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

**Le président.** L'amendement de M. Ferrazino demande de rétablir les 40 000 francs supprimés en commission, montant alloué aux TPG pour la gratuité des transports durant la journée «En ville, sans ma voiture».

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** Je ne veux pas rallumer la guerre de la journée sans voitures, mais, pour la petite histoire, moi qui pratique l'année sans voiture, puisque je n'en ai pas, sachez qu'exceptionnellement je me fais fort chaque année, année après année, le 22 septembre, d'en louer une de façon à pouvoir circuler plus tranquillement dans les rues de Genève. (*Rires.*)

Cela étant dit, si tous les citoyens qui habitent le centre-ville pratiquaient de même, nous aurions des rues un peu moins encombrées par les voitures.

Maintenant, à propos de cet amendement présenté par le magistrat Ferrazino pour remettre à niveau ce qui était proposé dans le projet de budget 2003, à savoir plus 40 000 francs, c'est moi-même qui, à la commission des finances, ai proposé

de supprimer ces 40 000 francs, qui correspondent effectivement à ce que la Ville verse aux TPG pour pouvoir obtenir la gratuité des transports publics ce jour-là. Pourquoi avoir développé et déposé cet amendement à la commission des finances? C'est simplement parce que je suis parti du principe que, ce jour-là, les TPG se font une journée de publicité en démontrant au citoyen qui a laissé sa voiture au garage à quel point les Transports publics genevois sont performants – certes, ils le sont, en tout cas au centre-ville, je tiens ici à le souligner – de façon à pouvoir éventuellement l'inciter les jours suivants à continuer à laisser sa voiture au garage et à utiliser les transports publics.

La question soulevée ici est simple. Est-ce à une collectivité publique de payer ces 40 000 francs et de favoriser ce que l'on pourrait appeler de la publicité pour les Transports publics genevois? A l'évidence, la réponse est non et c'est pourquoi nous avons proposé cet amendement à la commission des finances. Je rappelle que cet amendement n'a pas été accepté seulement avec une majorité de l'Entente, mais également grâce à quelques abstentions et au soutien de quelques voix de l'Alternative.

Je vous invite donc à refuser de payer la publicité pour les TPG – ils sont assez grands pour le faire eux-mêmes – en refusant l'amendement déposé par le Conseil administratif.

**M. Alain Marquet (Ve).** Très brièvement, je dirai au nom de l'Alternative que nous souhaitons que cette participation de la Ville à hauteur de 40 000 francs soit maintenue. Il nous paraît logique que la Ville mette son écot. Il est vrai que nous avons pu avoir quelques hésitations, parce que la politique des TPG nous paraît quelquefois ambiguë. Ainsi, il nous paraît pour le moins paradoxal que les TPG fassent, sur les flancs de leurs véhicules, de la publicité pour des véhicules à moteur, alors qu'ils devraient plutôt prôner essentiellement, voire exclusivement, les mobilités douces. Cela dit, nous sommes convaincus que la Ville doit participer, c'est pourquoi nous voterons ces 40 000 francs.

**Mis aux voix, l'amendement demandant le rétablissement de 40 000 francs est accepté par 40 oui contre 32 non (3 abstentions).**

*Page 43, cellule 2106, Bâtiments,  
groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.*

**Le président.** Nous sommes saisis d'un amendement de l'Entente qui demande une diminution de 4 500 000 francs. La justification est le retour à la somme prévue par le Conseil administratif dans son budget 2003, concernant l'entretien des immeubles du patrimoine administratif.

**M. Daniel Sormanni** (S). Tout d'abord, j'aimerais rappeler deux ou trois choses en ce qui concerne les principes de discussion du budget dans l'Alternative.

J'aimerais rappeler que l'Alternative considère ce budget modifié par les commissions spécialisées et par la commission des finances comme un bon budget et que nous n'entendons pas, de ce fait, répondre à toutes les interventions, ou provocations dans certains cas, des partis de l'Entente, de façon à faire avancer les choses et à être efficaces.

En ce qui nous concerne, lorsque nous l'estimerons nécessaire, il y aura une seule intervention d'un des partis de l'Alternative sur les sujets importants. Pour le reste, nous vous écouterons, nous vous entendrons, nous voterons, mais nous ne changerons pas le budget.

Maintenant, je reviens au sujet, à savoir la ligne concernant l'entretien des immeubles du patrimoine administratif. C'est exactement le même débat que tout à l'heure, nous confirmons donc qu'en ce qui nous concerne nous refuserons cet amendement.

Tout à l'heure, j'ai entendu quelqu'un – je ne me rappelle plus qui, Monsieur le président, mais je pense qu'il va se reconnaître – citer la phrase: «Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais.» Eh bien, du côté des conseillers de l'Entente, ils nous ont souvent dit qu'il fallait entretenir notre patrimoine, mais, lorsqu'il s'agit de passer à l'acte, il n'y a plus personne et ils s'y opposent. Alors, Mesdames et Messieurs, je vous invite à refuser cet amendement, car il faut que notre patrimoine soit entretenu et aujourd'hui nous en avons les moyens. Il s'agit de l'entretien courant, il ne s'agit pas de crédits d'investissement, il faut donc que cela soit inscrit dans le budget de fonctionnement. A partir du moment où les finances nous le permettent, nous devons agir par le biais du budget de fonctionnement et c'est ainsi que nous serons efficaces. Je le répète, ce ne sont pas des travaux d'investissement lourds, c'est l'entretien courant et il serait parfaitement inefficace et inutile de mettre ces montants dans le budget d'investissements. C'est la raison pour laquelle nous refuserons cet amendement.

**M. Didier Bonny** (DC). J'ai entendu le rappel à l'ordre de M. Sormanni à ses troupes de l'Alternative, je ne savais pas qu'il y avait un chef de groupe de l'Alternative... (*Brouhaha.*) Monsieur le président, vous direz à M. Sormanni que ce que fait l'Alternative m'est bien égal; si elle veut nous répondre, elle nous répond, si elle ne le veut pas, elle ne le fait pas. En ce qui nous concerne, nous menons notre combat politique, nous sommes là pour cela.

Nous en sommes donc à cet amendement demandant une diminution de 4,5 millions de francs pour l'entretien des immeubles du patrimoine administra-

tif. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire ce matin, il faut tout de même préciser – par rapport à ce qu'a dit M. Sormanni qui sous-entendait que l'Entente n'était pas d'accord d'entretenir les bâtiments, ce qui est totalement faux – qu'il y a déjà au budget un montant de 14,6 millions de francs. Comme je l'ai dit, nous souhaiterions pouvoir garder un œil sur ce qui se passe au niveau de l'entretien de ces immeubles. M. Sormanni a dit que ce n'étaient pas des investissements, c'est son point de vue, ce n'est pas le nôtre. Nous constatons qu'entre les 14,6 millions de francs inscrits ici, plus les 12 millions prévus pour le patrimoine financier, cela fait déjà 26,6 millions de francs. Qu'on ne vienne pas nous faire ici un faux procès en disant que nous ne sommes pas en faveur de l'entretien des immeubles de la Ville de Genève. C'est pourquoi, au nom d'une certaine transparence, nous revendiquons cet amendement de moins 4,5 millions de francs.

**M. Daniel Sormanni (S).** Monsieur le président, vous direz à M. Bonny qu'il s'agit effectivement de l'entretien courant des immeubles. Je rappelle quand même que cet amendement est venu de la commission des travaux, suite aux explications du magistrat et des responsables du département qui ont dit que, si l'on voulait assurer l'entretien normal, courant des immeubles, il fallait ajouter respectivement 3 millions et 4,5 millions de francs dans les deux patrimoines. C'est ce qui a suscité l'amendement.

De plus, rappelez-vous, chers collègues de l'Entente, que le magistrat qui vous représente au Conseil administratif vous a tout de même, tout à l'heure, incités à voter cela, parce que c'est de la bonne politique. Pierre Muller, aujourd'hui, il est bon!

*Mis aux voix, l'amendement demandant une diminution de 4 500 000 francs concernant l'entretien des immeubles est refusé par 38 non contre 32 oui.*

*Page 44, cellule 2301, Direction de la Division de la voirie, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.*

**Le président.** Nous sommes saisis d'un amendement de l'Entente demandant une diminution de 135 548 francs, avec comme justification la suppression du poste d'adjoint de direction.

**M. Jean-Marc Guscetti (L).** Nous aimerions vous inviter, par cet amendement, à diminuer ce poste pour une année. Il s'agit, à ce que nous avons compris, de l'engagement, une année avant son entrée en fonction, du futur directeur de la Voirie.

A l'appui de cet amendement, nous avons deux arguments importants. Le premier est qu'il s'agit là d'un doublon. En effet, si chacun devait être engagé une année avant son entrée en fonction, les budgets exploseraient. Le deuxième argument est, je dirais, lié aux résultats en termes de propreté et d'hygiène en ville de Genève et en termes de management. Les résultats ne sont pas là. Nous n'avons pas le sentiment qu'un nouveau directeur qui serait formé par l'ancien pourrait bénéficier vraiment de conseils extrêmement pointus et nous pensons plutôt qu'un sang neuf, centré sur la qualité, l'efficacité et le contact avec les collaborateurs et les citoyens, serait beaucoup plus efficace. Voilà les raisons pour lesquelles nous vous proposons d'accepter cet amendement.

**M. Daniel Sormanni (S).** Vous imaginez bien que nous allons nous opposer à cet amendement, pour deux raisons. En effet, comme vous avez pu le voir – et d'ailleurs, sur les bancs de l'Entente, vous réclamez un certain nombre de choses à propos de la propreté en ville – les tâches de la Voirie se développent. En plus, il y a le remplacement du directeur. Le directeur d'une division aussi importante que la Voirie ne se remplace pas du jour au lendemain.

Il est vrai que, si cela n'avait touché que cette problématique, peut-être que nous aurions pu entrer dans vos vues et accepter un engagement un peu anticipé au travers d'un poste temporaire. Mais cela touche la politique de la Voirie qui est menée par le magistrat de l'Alternative, M. Ferrazino, que nous soutenons et que vous devriez soutenir, puisque vous réclamez un certain nombre de choses en ce qui concerne la propreté en ville de Genève, en prétendant qu'il n'assume pas et que les choses n'avancent pas assez vite selon votre goût. Ce n'est pas notre avis, mais chaque chose en son temps... Afin de développer les tâches de la Voirie et de remplacer le directeur actuel qui va partir prochainement, afin de pouvoir faire plus et mieux en ce qui concerne la propreté en ville de Genève, eh bien, nous devons donner les moyens au magistrat d'engager un nouveau directeur, c'est une première pierre à l'édifice.

Je pense que si vous étiez, une fois de plus, attentifs à la problématique du «faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais», vous ne vous comporteriez pas ainsi aujourd'hui. Une fois de plus, c'est simplement de la basse politique, pour montrer que vous voulez chercher des économies là où il n'y a pas lieu d'en faire. En conséquence, l'Alternative refusera cet amendement et vous invite finalement à en faire de même.

**M. Guy Dossan (R).** L'avantage de l'Entente, c'est qu'elle n'a pas besoin de voter, alignée, couverte, la main sur le passepoil, derrière les magistrats...

*M. Daniel Sormanni.* Je ne suis pas près de commencer...

*M. Guy Dossan.* Ah, ça, je n'en serais peut-être pas aussi sûr que vous!

Nous voterons cet amendement, Monsieur Sormanni, parce que nous ne pensons pas que pour améliorer la propreté en ville de Genève il faille un cadre. Il faut plutôt, je ne voudrais pas dire des petites mains, mais c'est un peu ça, il faut des ouvriers dans la rue. Ce n'est pas un cadre dans un bureau feutré qui va faire quelque chose. Je suis désolé, il faut effectivement quelqu'un pour remplacer le directeur de la Voirie dans une année, mais dans aucune entreprise le remplaçant d'un directeur est nommé une année à l'avance; un ou deux mois, d'accord, à la rigueur trois mois, mais pas une année à l'avance. Il faut arrêter de prendre les gens pour des idiots et surtout aller voir un petit peu ce qui se passe ailleurs.

**M. Georges Queloz (L).** Pour le groupe libéral, il est clair que le candidat qui prétend occuper ce poste doit avoir la compétence d'entrer en fonction du jour au lendemain. Que ferait-on s'il y avait un problème et que, d'un jour à l'autre, le directeur actuel ne puisse plus occuper sa fonction? Serions-nous en pleine catastrophe? Je réponds non.

Maintenant, ce que nous voulons, ce sont des idées nouvelles; des mains libres, une liberté d'action pour entreprendre ces tâches avec un concept différent. C'est cette chance-là que nous voulons offrir au futur directeur pour obtenir satisfaction, parce que dans cette enceinte tout le monde se plaint de la situation actuelle; il faut dire les choses comme elles sont!

*Mis aux voix, l'amendement demandant une diminution de 135 548 francs concernant un poste d'adjoint de direction à la Voirie est refusé par 39 non contre 34 oui (1 abstention).*

*Page 47, cellule 230402, Entretien du domaine public – Section génie civil, groupe de comptes 365, Institutions privées (Genèvr'Roule, page jaune 127).*

**Le président.** Pour ce poste, nous avons reçu un amendement de l'Entente demandant une diminution de 100 000 francs sur la subvention à Genèvr'Roule pour que l'Etat en prenne une partie à sa charge.

**M. Didier Bonny (DC).** Si l'Alternative ne devait accepter qu'un seul amendement aujourd'hui, c'est celui-ci; je m'en explique.

Que l'on comprenne bien, notre initiative ne va pas à l'encontre de Genève-Roule et du travail qui s'y fait. Si nous proposons une légère baisse de 100 000 francs sur les 350 000 francs de subvention, c'est simplement au nom de la répartition des charges entre la Ville et l'Etat. Il y a actuellement, à notre ordre du jour, le rapport M-237 A, de la commission sociale et de la jeunesse, établi par M. Gallet, dont les conclusions vont dans ce sens-là. Ces conclusions demandent à l'Etat de participer au subventionnement de Genève-Roule. Or, jusqu'à présent, et M. Ferrazino nous l'a dit en commission, l'Etat n'a pas daigné mettre la main au porte-monnaie. Mesdames et Messieurs, vous savez très bien que, si nous ne contraignons pas l'Etat, nous n'obtiendrons rien. Nous avons vu ce qui s'est passé avec le Théâtre de Carouge: c'est simplement en renonçant à verser une subvention à ce dernier que, finalement, nous avons obtenu que l'Etat s'engage et même s'engage largement au niveau du Théâtre de Carouge.

En laissant 250 000 francs des 350 000 francs prévus pour la subvention à Genève-Roule, non seulement la Ville prend déjà à sa charge les deux tiers, mais en plus cela laisse environ huit mois pour négocier avec l'Etat et mettre celui-ci face à ses responsabilités et spécialement M. Cramer, qui n'est pas un conseiller d'Etat de l'Entente. Donc, pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous demande d'accepter cet amendement de moins 100 000 francs

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Suite à l'intervention de M. Bonny, qui met en cause M. Cramer et qui nous dit qu'il faut contraindre l'Etat, je dirai que nous sommes plus pour une politique de persuasion que de contrainte. C'est la même chose avec «En ville, sans ma voiture»: nous voulons persuader les gens, ne pas les contraindre mais les amener à modifier leur comportement.

Nous avons agi de la même manière avec l'Etat pour lui demander une participation financière dans le fonctionnement de l'association Genève-Roule. Comme M. Gallet l'a indiqué dans le rapport auquel vous avez fait allusion – et la correspondance est sauf erreur jointe en annexe de ce rapport – nous avons eu quelques difficultés, il est vrai, à obtenir une réaction positive de l'Etat qui, dans un premier temps, a mis en avant – ce que l'on peut comprendre – l'effort financier fait au niveau cantonal en faveur des transports publics. Je vous rappelle que c'est quand même un montant qui avoisine les 150 millions de francs par année; on en est à 137 millions, sauf erreur, dans le projet de budget 2003 qui sera proposé la semaine prochaine au Grand Conseil. Quand bien même la Ville œuvre également très activement dans le cadre des infrastructures des Transports publics genevois – mais peu dans le cadre de l'exploitation des mêmes transports publics – l'Etat considérerait que la Ville pouvait prendre en charge ces frais.

Finalement, j'ai récemment reçu de M. Cramer une lettre qui me confirme que son département prendra à sa charge, pour l'exercice 2003, une contribution financière de 50 000 francs. Par conséquent, vous devriez réduire votre amendement à la moitié du montant que vous proposez, car il ne faudrait pas que cet amendement aboutisse à réduire les activités de Genève-Roule.

Le montant total pour cette association est de 350 000 francs, y compris les subventions qui proviennent du sponsoring. Donc, si vous voulez trouver un terrain d'entente – et je pense qu'on peut en trouver un, puisque le président Cramer est prêt à verser une subvention de 50 000 francs, montrant ainsi qu'il y a une volonté tant au Canton qu'à la Ville d'assurer la pérennité des activités de Genève-Roule – réduisez votre amendement, et il pourra être voté à l'unanimité de ce parlement.

**M. Alain Marquet** (Ve). C'est bien évidemment, vous l'avez compris, au nom de l'Alternative que je m'exprime.

S'il est un amendement auquel l'Entente aurait pu renoncer, c'est bien celui-là! L'information que nous a apportée M. Ferrazino permettra sans doute à l'Entente de modifier son amendement.

J'aimerais quand même dire que notre souci, au sein de la majorité Alternative en Ville, c'est de ne rien faire qui puisse nuire aux activités de Genève-Roule, dont tout le monde s'accorde à reconnaître le travail exemplaire en matière de réinsertion. C'est une première chose. Et puis, il est aussi important de savoir que Genève-Roule, cela signifie des milliers de prêts de vélos à la journée sur toute l'année. Une autre chose intéressante et qui rejoint le débat sur la journée «En ville, sans ma voiture», c'est qu'il y a aussi des prêts de plus longue durée à Genève-Roule. Des personnes empruntent un vélo pour trois semaines, un mois, voire deux mois et 20% de ces prêts se soldent par un achat du vélo: 20% des personnes qui se lancent une fois dans la location d'un vélo décident d'avoir un vélo à elle, à la maison et, de ce fait, on peut penser qu'elles modifieront leur manière de se déplacer ultérieurement en ville. C'est donc tout bénéfique pour la ville, tout bénéfique pour l'environnement, tout bénéfique pour l'air que nous respirons. C'est la raison pour laquelle je vous engage à refuser cet amendement de 100 000 francs et à entrer en matière sur un amendement qui serait diminué de moitié, puisque l'Etat s'engage à participer à hauteur de 50 000 francs.

**M. Didier Bonny** (DC). Tout d'abord, au contraire de ce que dit M. Marquet, s'il y a bien un amendement qu'il fallait maintenir, c'est celui-ci! Si nous n'avions pas maintenu cet amendement que j'avais déjà annoncé en commission,

peut-être que l'Etat n'aurait même pas daigné mettre 50 000 francs; on ne sait pas, on peut toujours rêver, il fallait donc maintenir cet amendement.

Cela dit, je suis tout à fait d'accord de réduire cet amendement de 100 000 à 50 000 francs, cela me paraît être une bonne chose.

Enfin, dernière chose à propos de convaincre et contraindre. Vous savez, Monsieur Ferrazino, c'est souvent ce que le PDC dit en matière de circulation: nous préférons convaincre plutôt que contraindre. D'ailleurs, si vous avez observé sur le tableau électronique le résultat du vote concernant la journée «En ville, sans ma voiture», vous aurez pu constater que nous nous sommes abstenus.

**Le président.** M. Bonny nous soumet un nouvel amendement demandant une diminution de 50 000 francs sur la subvention à Genève-Roule. Nous allons procéder au vote.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (1 abstention).

Le budget de M. Ferrazino, pages 39 à 48, est adopté.

*Département de M. Alain Vaissade, conseiller administratif.*

**M<sup>me</sup> Renate Cornu** (L). A l'aube de ce budget 2003, nous avons fait un petit état des lieux de la vie culturelle en Ville de Genève. Genève caracole loin en tête des villes suisses en matière de dépenses culturelles. Est-ce que les habitants de Genève sont vraiment mieux lotis? Une petite enquête nous permet de faire quelques constats, pas forcément convaincants.

Premier constat: à Genève, Ville et Canton dépensent 553 francs par tête d'habitant pour la culture, ce qui est davantage que Zurich et Bâle et loin devant Lausanne, dont on ne peut pas dire qu'elle est en reste en matière d'offres culturelles. Entre 1999 et le projet de budget 2003, les dépenses de fonctionnement des affaires culturelles ont progressé de 46 millions de francs. Dans le même temps, la population de la ville de Genève a augmenté de 4884 habitants. Durant cette même période, 115 nouveaux collaborateurs ont été engagés pour s'occuper des affaires culturelles; la masse salariale correspondante représente près de 20 millions de francs.

Deuxième constat, les subventions ont augmenté de plus de 10 millions de francs au cours de ces quatre années. Ces chiffres nous inspirent plusieurs

réflexions. Sommes-nous vraiment des enfants gâtés de la culture? Allons-nous plus souvent au musée, à l'opéra ou au théâtre? Est-ce que nous accueillons plus souvent des grandes expositions pour lesquelles le public fait la queue ailleurs? Est-ce que nous voyons plus souvent des comédiens, des musiciens ou des chanteurs de renommée internationale présents aux grands festivals suisses? Eh bien, non.

Entre 1999 et fin 2001, environ 20 000 personnes ont fréquenté le Musée d'art et d'histoire, auquel s'est ajouté le Musée des sciences avec son excellente prestation, la «Nuit de la science».

Le nombre de spectateurs payants est plus difficile à cerner. L'augmentation du public est plutôt symbolique, ici 4000, là 3000, à l'exception du Grand Théâtre qui tourne autour des 100 000 spectateurs, alors que la Comédie atteint 35 000. Mais où vont donc les consommateurs de la culture? On constate que la plus grosse part de la manne des 10 millions de francs de subventions n'est pas affectée aux grands projets ni aux événements majeurs que les grandes institutions souhaitent organiser. L'affectation majeure concerne, depuis bientôt quatre ans, essentiellement les structures socioculturelles, les bibliothèques, la Fête de la musique, la Bâtie Festival, les centres alternatifs, les musiques actuelles et une multitude d'associations œuvrant dans des domaines divers et variés.

Nous ne contestons nullement le bien-fondé de soutenir l'art émergent ou l'art actuel, ni l'accès à la culture pour tous, ni surtout la Fête de la musique, mais force est de constater que cette dernière s'apparente de plus en plus à une kermesse bien trop contrôlée par des associations alternatives, des vendeurs de colifichets ou de restauration sur le pouce, et des artistes émergents, dont la pertinence et le talent ne sauraient être vigoureusement soutenus: ils se noient dans la masse de tous ceux que l'on nomme aujourd'hui, pas toujours avec raison, des artistes.

En conclusion, depuis 1999, aucun projet majeur n'a vu le jour, aucun événement saillant n'a marqué la vie culturelle, aucun patrimoine majeur n'a été constitué. La politique culturelle s'est confinée, pour l'essentiel, dans le pré carré des modes alternatives. Les initiatives marquantes ont été réalisées par des privés: le Mamco, le Bâtiment des Forces-Motrices et quelques musées d'horlogerie privés.

Notre vision d'une politique culturelle diverge évidemment sensiblement de celle qui est appliquée depuis le début de cette législature. Elle vise tout d'abord à établir des véritables priorités dans chaque domaine d'expression artistique et à clarifier le mode de fonctionnement des subventions. Elle vise à créer des structures d'évaluation, tant qualitative que quantitative. Elle vise à élargir des publics, tous les publics et notamment des publics de personnes moins jeunes, de personnes qui aiment l'art plastique, par forcément friandes de cultures alternatives,

mais qui apprécie certaines traditions. Elle vise à davantage de partage et de moyens pour les grandes institutions et le patrimoine du futur. Pour cela, il conviendrait de pratiquer véritablement une politique de pluralité.

Le rôle de la culture n'est, à notre sens, pas prioritairement la création d'emplois, comme il a été dit tout à l'heure, mais l'offre pour tous d'un autre pilier vital à côté du travail et des besoins essentiels. Son rôle est de contribuer à élever l'esprit, à pratiquer la tolérance, à offrir du plaisir tout simplement et à créer aussi des liens sociaux.

Il y a aussi une petite remarque subsidiaire que j'aimerais faire concernant le tourisme, puisque tout à l'heure on a refusé d'augmenter une subvention à l'Office du tourisme de Genève. Il y a aussi un tourisme culturel et pas des moindres. Les villes de Bâle, Lucerne et Zurich en savent quelque chose, car c'est un revenu très important. Constatant que l'Alternative en bloc a voté contre les activités de l'Office du tourisme, vous comprendrez que nous en sommes consternés, car cela signifie aussi qu'elle ne veut pas d'un public qui vient d'ailleurs dans nos musées, dans nos salles de concerts. Excusez-moi, mais je trouve cela illogique.

*(La présidence est momentanément assurée par M. André Kaplun, vice-président.)*

*Page 55, cellule 3001, Secrétariat du département, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.*

**Le président.** Pour ce poste, nous avons reçu un amendement de l'Entente demandant une diminution de 144 487 francs, avec comme justification la suppression du poste d'administrateur Agenda 21.

**M<sup>me</sup> Michèle Ducret (R).** Je tiens à vous présenter l'amendement concernant le poste d'administrateur Agenda 21, poste proposé par le département des affaires culturelles.

Tout ceux qui ont étudié le budget savent qu'il y aura quatre postes d'administrateur, un par département, sauf pour le département des finances de M. Muller.

Deux postes sont déjà naturellement repourvus, nous n'avons donc à discuter que de deux postes qui sont proposés à la création et qui sont chacun évalués à 144 487 francs de salaire annuel, y compris les charges sociales.

Nous considérons que la création de ces postes est inutile et nous vous proposons donc de les annuler, parce que nous avons constaté que le service dirigé par M<sup>me</sup> Dayer Fournet, responsable d'Agenda 21 de la Ville de Genève, fonctionne très bien. M<sup>me</sup> Dayer Fournet est une personne extrêmement compétente, elle est entourée d'une très bonne équipe. Nous admettons que cette équipe est insuffisante et nous serions d'accord de l'étoffer, plutôt que de nommer quatre nouveaux fonctionnaires pour faire un travail qu'elle accomplit déjà très bien.

La seule suggestion que nous pourrions faire, c'est que son équipe, chaque fois que cela est nécessaire, soit épaulée par un fonctionnaire spécialisé dans le domaine concerné. Ce serait, à notre avis, une façon beaucoup plus rationnelle d'agir et cela coûterait beaucoup moins cher que de créer quatre postes de cadres pour faire ce travail-là.

Nous vous prions donc de rayer ce poste d'administrateur du département des affaires culturelles.

**M. Damien Sidler (Ve).** Je tiens à m'exprimer au nom de l'Alternative. La majorité est déterminée à poursuivre la mise en place d'Agenda 21. On se souvient que l'année passée nous avons eu des discussions à propos d'une enveloppe pour cette mise en place, pour une série de projets, ainsi que pour un poste pour une déléguée à l'Agenda 21. Il s'agit cette année de poursuivre cet effort et d'inscrire au cœur même des services de la Ville l'action que nous entendons mener dans ce domaine.

Le poste d'administrateur dont il est question ici et celui qui est prévu au département des sports et de la sécurité nous semblent très importants. Ils viennent compléter les deux postes dont M<sup>me</sup> Ducret a parlé et qui sont naturellement repourvus. Contrairement à ce que M<sup>me</sup> Ducret a dit, nous sommes pour que l'effectif des personnes travaillant autour d'Agenda 21 ne soit pas concentré dans un seul groupe de travail, mais qu'il soit bien présent dans chacun des départements. Il s'agit là d'une action transversale et nous entendons qu'elle soit mise en place de cette façon-là.

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Je voudrais intervenir sur la création de cette fonction, fonction qui a été décidée par le Conseil administratif.

Le Conseil administratif a mis au point une cellule consacrée à Agenda 21 pour l'administration municipale. Je rappelle que cette démarche a commencé en 1995, où nous avons été une des premières villes à s'engager dans la voie du

développement durable. Pendant plusieurs années, l'administration a travaillé d'une manière horizontale pour définir une politique convenable et correcte en vue de la mise en œuvre d'Agenda 21.

C'est à partir de 1999 que nous avons commencé à mettre en œuvre la politique qui avait été progressivement déterminée par le Conseil administratif, puis par les services de l'administration. En 1999, nous avons engagé une déléguée à l'Agenda 21, qui dépend du Conseil administratif, mais dont la tâche n'est pas d'être opérationnelle sur le terrain. La tâche de la déléguée est une tâche de coordination pour toute l'administration municipale, à l'instar du travail qui avait été fait précédemment. Ce n'est pas une fonction qui est opérationnelle sur le terrain.

À la suite du développement d'Agenda 21 en Ville de Genève, nous avons décidé, récemment, d'éditer une plaquette qui explique la volonté du Conseil administratif dans trois domaines: économique, social et environnemental, et aussi bien sûr ce qui se fait dans le cadre des services de l'administration.

Alors, Mesdames et Messieurs, nous avons décidé au Conseil administratif, lorsque nous avons élaboré ce budget, après délibération, d'installer des responsables dans les départements, de manière qu'ils puissent être les répondants de la mise en œuvre des décisions qui sont prises au niveau du Conseil administratif et de la cellule Agenda 21 du Conseil administratif.

Si je vous donne ces explications, c'est pour vous dire qu'il n'y a évidemment pas une volonté de créer des doublons. En fait, il y a surtout une volonté d'investir dans ce domaine-là, puisque, depuis 1995, on n'a créé qu'un poste, celui de la déléguée à l'Agenda 21, responsable devant le Conseil administratif, plus des adjoints administratifs, deux au total, ce qui fait que l'engagement de la Ville de Genève ne s'est pas matérialisé tout de suite. C'est aujourd'hui que nous mettons en œuvre une politique pour la prochaine législature, avec l'installation de ces quatre administrateurs qui sont des administrateurs coordinateurs et médiateurs pour la mise en œuvre de l'Agenda 21, dans tous les départements. Ces administrateurs ne seront pas seulement affectés aux services d'un département, mais ils devront aussi aller auprès des mouvements associatifs. Par exemple, pour le département des affaires culturelles, vous savez que nous sommes en relation avec plus d'une centaine d'associations culturelles et que nous avons besoin de mener une coordination et de faire de la médiation pour mettre en place l'Agenda 21.

La mission générale de l'administrateur coordinateur médiateur est principalement de veiller à la mise en œuvre, à la coordination et au suivi de l'Agenda 21 au sein des services du département, d'une part, et auprès des organismes subventionnés, d'autre part.

Pour rester dans le cadre fixé par le Conseil administratif – parce qu’il faut toujours une cohésion au niveau de la politique que l’on veut mener – nous devons donc être en relation avec la déléguée à l’Agenda 21, sur la base d’objectifs généraux tels qu’ils ont été définis, mais, sachant qu’il y a toujours une spécificité par département, l’administrateur est chargé de proposer de nouvelles actions, en concertation avec les acteurs concernés, et d’assurer le suivi et la communication au sein de l’administration et à l’extérieur.

L’administrateur coordinateur médiateur assure la liaison et la coordination entre l’unité Agenda 21 du Conseil administratif, les services et les associations qui dépendent de chaque département.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce cahier des charges a été fixé d’entente avec tous les administrateurs et tous les services, en tout cas ceux de mon département. Nous avons déjà fait le travail de coordination, nous avons mis au point la fonction, nous avons mis au point le cahier des charges et je vous assure que le Conseil administratif a bien évalué cette volonté de création de postes. Deux départements ont créé cette fonction, dans le cadre de postes qui étaient vacants, Nous n’en avons pas au département des affaires culturelles et pour cause, le département des affaires culturelles n’ayant pas pour mission principale de mettre en œuvre l’Agenda 21. Ce qui fait que nous demandons un poste dans le département de M. Hediger et un poste dans mon département. Ces deux postes sont essentiels à une mise en œuvre, mais aussi à une mise en perspective de ce que fait la Ville de Genève qui, je vous le rappelle, a été une des premières villes de Suisse et d’ailleurs à entrer dans le développement durable en 1995.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Au début de la matinée, quand j’ai repris le programme de législation du Conseil administratif en matière d’organisation, de révision de ce qui existait, j’ai effectivement évoqué un objectif qui avait été proposé en son temps au Conseil municipal, à savoir de déterminer chaque fois quelle était la meilleure solution, mais, évidemment, dans l’idée de ne pas en faire démesurément plus, mais plutôt moins et, Messieurs, vous l’avez fort bien appliqué dans certains cas. Par exemple, pour les relations extérieures, il y a un service. Par rapport à l’Agenda 21, jusqu’à présent, il y a un service et, comme vous le savez, la Ville est évidemment en avance, mais le monde est grand et la Ville de Genève n’est pas forcément à la pointe dans tous les domaines.

L’Etat a déjà avancé dans ce domaine. La preuve, c’est qu’en matière de pratique il est plus en avance que la Ville et vous le savez. Par exemple, en matière de récupération de papier, l’Etat, modestement, a fait son travail; il a considéré qu’il valait mieux avoir une cellule avec des correspondants dans les différents départ-

tements. Avec une telle façon de procéder, on est sûr d'avoir une vision, et cette vision est portée par un magistrat, avec l'appui, sans doute, de ses collègues. Dans les départements, les relais sont là pour prolonger, peut-être aussi pour discuter ce qui est proposé, mais ils n'ont pas la même autorité, ce qui me paraît assez raisonnable.

D'ailleurs, il est probable que, si nous étions au Conseil administratif et vous dans l'opposition, et que nous vous avons proposé de mettre un directeur par département, vous nous auriez tenu le même discours. En l'occurrence, on est un tout petit peu étonné du côté de l'Entente par cette proposition de nommer, en plus du service principal, des relais dans les différents départements. Etant donné que le poste en question n'est pas un poste à 2,50 francs, mais à 145 000 francs, on peut supposer que ce sera quelqu'un d'un certain niveau. Or, on sait très bien que les personnes ayant un certain niveau, sans qu'elles aient besoin de se soumettre à une autorité, vont développer leur propre politique d'Agenda 21, et cela est fondamentalement contraire au système d'économies préconisées par l'Agenda 21.

J'ai lu les textes – et je pense sans aucun doute que vous l'avez fait aussi, Monsieur le magistrat – et en matière d'Agenda 21 je crois que j'ai un petit bout de savoir: il m'étonnerait que vous puissiez me montrer quelque indication contraire à ce que j'avance maintenant.

Alors, vous faites comme vous voulez, comme d'habitude, mais nous estimons que ce n'est pas correct, que ce n'est pas rationnel et, par voie de conséquence, que c'est vraiment regrettable. Nous appelons donc les personnes raisonnables dans cette enceinte, qui sont favorables à l'Agenda 21, dans une ligne de rationalité positive, à suivre cet amendement par lequel nous donnons la primauté à un service central qui sera étoffé. Et, si vous nous suivez, nous en ferons la proposition tout à l'heure, de manière à définir une doctrine.

D'ailleurs, Monsieur le président, vous avez vu que tous les partis, au niveau du Conseil municipal, se sont mis d'accord pour déposer le 4 décembre dernier la résolution R-52 dans laquelle ils demandent justement de donner une définition qui puisse être opérationnelle en matière de développement durable. Il est assez drôle de voir que les partis se mettent d'accord pour avoir une vision commune et qu'au niveau de l'exécutif on se met d'accord pour se disperser. C'est une contradiction, Monsieur le président, qui, tout à fait entre nous, ne nous étonne pas, mais nous la regrettons.

*Mis aux voix, l'amendement demandant une diminution de 144 487 francs concernant un poste d'administrateur Agenda 21 est refusé par 40 non contre 33 oui.*

*Page 66, cellule 310640, Fondation d'art dramatique, groupe de comptes 363, Propres établissements (FAD – La Comédie – NTP (saison 2003-2004), page jaune 131).*

**Le président.** Pour ce poste, nous sommes saisis d'un amendement présenté par le Parti libéral et par le Parti radical demandant une diminution de 690 000 francs avec, comme justification, le retour au projet de budget du Conseil administratif.

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** Cet amendement est déposé afin que l'on revienne au projet de budget tel qu'il avait été présenté par le magistrat en charge de ce département.

En effet, lorsque nous avons reçu le projet de budget, nous avons constaté que, pour la Fondation d'art dramatique (FAD), une augmentation de plus de 10% de la subvention avait été prévue, hors prestations en nature. Nous trouvions que c'était quelque chose qui pouvait entrer en ligne de compte, mais quelle ne fut pas notre surprise, lors des débats en commission, de voir un amendement demandant une augmentation supplémentaire de 690 000 francs. Lorsque l'on a demandé des explications, on nous a dit que la Fondation d'art dramatique était venue avec un budget, qu'elle l'avait proposé au magistrat, que ce dernier l'avait étudié, ce dont nous ne doutons pas, qu'il l'avait accepté et inscrit au budget. Ensuite seulement, après ces travaux, la fondation est revenue avec une demande supplémentaire de 690 000 francs. Je dois dire que, lors des débats à la commission des finances, nous n'avons pas eu d'explications extrêmement poussées pour nous permettre de comprendre la justification de cette demande-là.

Alors, de deux choses l'une: ou bien le magistrat fait bien son travail, et nous n'en doutons pas, et lorsqu'il reçoit le budget d'une fondation, il l'étudie, il l'approuve ou il l'amende – dans le cas présent, il a accepté le budget qui lui était proposé par la FAD – ou bien alors je ne sais pas très bien comment cela fonctionne. En fait, il semble que chaque subventionné qui présente son budget peut par la suite ajouter des montants supplémentaires... En l'occurrence, c'est un montant supplémentaire extrêmement substantiel et nous pensons, dans ces conditions, que nous devons en rester au projet de budget tel qu'il avait été proposé.

Je vous rappelle, encore une fois, que la subvention de la FAD hors prestations en nature incorporait déjà une augmentation de plus de 10% que nous acceptons, que nous trouvons substantielle mais que nous acceptons. Par contre, cette demande qui intervient après coup, en cours de procédure budgétaire, nous semble tout à fait désagréable. Nous n'avons pas obtenu les justifications nous permettant de nous convaincre de son bien-fondé, et je vous invite par conséquent à accepter cet amendement pour en revenir au projet de budget tel que présenté par le Conseil administratif.

*(La présidence est reprise par M. Alain Comte, président.)*

**M. Pierre Losio** (Ve). Je souhaiterais rappeler une chose qui est quand même assez importante à propos du subventionnement de la Fondation d'art dramatique, qui gère les deux théâtres phares de l'institution théâtrale genevoise.

Au début des années 90, je crois en 1991, la subvention attribuée à la Fondation d'art dramatique était un tout petit peu inférieure à 4 millions de francs. Aujourd'hui, douze ans après, nous en sommes à un peu moins de 5 millions de francs. Ce qui signifie que, en chiffres absolus, cette subvention a augmenté d'à peine 1% en douze ans.

N'oublions pas qu'au milieu des années 90, quand nous avons traversé de très graves difficultés budgétaires, il y a eu une diminution des subventions qui a été avalisée par le Conseil municipal. Cette diminution des subventions a eu des répercussions très sensibles sur les institutions gérées par la Fondation d'art dramatique. La Fondation d'art dramatique a, à cette époque, pour éviter une aggravation dramatique, c'est le cas de le dire, de la situation théâtrale des deux institutions, Le Poche et La Comédie, puisé dans son fonds de réserve, qui n'est pas un «coussin», mais qui est inscrit dans ses statuts et cautionné par l'autorité de surveillance qu'est le Conseil administratif. La Fondation d'art dramatique a donc dû puiser si largement dans son fonds de réserve qu'il n'y avait pour ainsi dire plus rien dans ce fonds de réserve. Peu à peu, nous avons pu, à la Fondation d'art dramatique, reconstituer ce fonds de réserve.

Voter l'augmentation de subvention qui est demandée, c'est donner un signe véritable de soutien aux institutions théâtrales genevoises.

En l'occurrence, je m'étonne que cet amendement vienne du Parti libéral, notamment, puisque j'ai entendu, il y a à peine quelques minutes, l'oratrice du Parti libéral déplorer que la politique culturelle du magistrat consiste à soutenir la culture associative, les petites activités qui ont lieu dans des centres de loisirs, et dire qu'en ce qui concernait les institutions il ne se passait pas grand-chose.

La majorité du Conseil municipal prend ses responsabilités: elle souhaite que les théâtres de l'institution arrivent, petit à petit, au niveau de ce qu'une ville comme Lausanne offre à son théâtre, qui a une subvention largement supérieure puisqu'elle est d'environ 6 millions de francs, alors qu'ici, à Genève, la Fondation d'art dramatique gère deux théâtres avec un peu moins de 5 millions de francs.

La dernière chose que je voudrais rappeler, c'est la situation dramatique dans laquelle se trouve la profession de comédiens; dans le sens de soutenir notamment les emplois, tous les partis de l'Alternative sont d'avis qu'il convient d'augmenter cette subvention de manière très notable.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, les groupes de l'Alternative vous invitent à refuser cette diminution de subvention.

*Mis aux voix, l'amendement demandant une diminution de 690 000 francs pour la Fondation d'art dramatique est refusé par 38 non contre 30 oui (2 abstentions).*

*Page 66, cellule 310641, Théâtres et compagnies permanentes, groupe de comptes 365, Institutions privées (Compagnie Confiture, nouvelle subvention, page jaune 132).*

**Le président.** Nous avons reçu un amendement des groupes libéral et démocrate-chrétien demandant un montant de 50 000 francs avec comme justification l'introduction d'une subvention à la Compagnie Confiture.

**M. Jean-Marc Guscetti (L).** Nous avons le sentiment que la Compagnie Confiture fait un travail extraordinaire et répond, en termes d'offre culturelle, à un véritable besoin, celui du rire, de l'humour et du divertissement qui, à notre sens, n'est pas suffisamment fourni au niveau de la Ville de Genève.

Certains d'entre vous vont quelquefois à Paris: à tous les coups ils vont voir des spectacles de café-théâtre, des pièces comiques et ils en reviennent tout ragaillardis et motivés.

En fait, nous avons besoin du rire, cela nous fait du bien et de nombreuses études médicales démontrent d'ailleurs que c'est un... (*Brouhaha et rires.*) ...de nombreuses études médicales, et le Conseil municipal lui-même, confirment d'ailleurs que le rire et l'humour sont une bonne thérapie contre le stress, d'une part, et certaines maladies, d'autre part. Cela sans parler de l'incidence du rire et de l'humour sur la productivité, car, chers collègues et Monsieur le président, vous savez que, lorsque nous sommes positifs, lorsque nous sommes pleins d'humour et de motivation, eh bien, nous sommes plus efficaces à la place de travail et cela est important. En plus, c'est de l'art. Tout cela pour seulement 50 000 francs, chers collègues! C'est vraiment donné et donc nous vous invitons à approuver positivement, dans la joie et dans la bonne humeur, ce début de subvention de 50 000 francs à la Compagnie Confiture. Nous vous en remercions d'avance.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Lorsque je considère les bancs de la gauche, je vois qu'ils n'ont pas du tout des mines réjouies... (*Rires.*) ...quant aux arguments évoqués par M. Guscetti et je sais, pour avoir fait quelques sondages, que

leur décision est déjà prise... (*Brouhaha.*) De plus, on a vu qu'aujourd'hui la gauche est très disciplinée, elle n'est point divisée lors des votes, même si les arguments de l'Entente sont percutants et tout à fait fondés.

Je vais donc tout d'abord développer, par rapport à la Compagnie Confiture, d'autres arguments que ceux qui ont été présentés par M. Guscetti et j'espère une écoute attentive et sympathique de votre part.

Encouragé par le Conseil municipal, le département des affaires culturelles a fait des efforts reconnus pour renforcer les théâtres institutionnalisés, et nous le reconnaissons d'emblée. Le Théâtre du Grütli, La Comédie, Le Poche, Saint-Gervais, le Grand Théâtre bénéficient, grâce au soutien des autorités et à celui du Conseil municipal, d'assises solides; ce sont autant de signes de reconnaissance. Le budget qui a été accepté par la commission des finances propose même, dans cet esprit de renforcer les institutions, une subvention au Théâtre de Carouge, je vous le rappelle. Des conventions de subventionnement ont été proposées et amènent les partenaires que sont l'Etat, la Ville, les communes, voire le secteur privé, à une répartition intelligente des charges, en fonction des objectifs et des responsabilités de chaque partie. Une conférence culturelle genevoise, instance de coordination et de décision, est proposée par le Conseil administratif, afin de coordonner l'offre culturelle et de définir les critères de soutien financier. Tout cela est fort louable et augure bien de l'avenir.

Pendant, dans l'attribution des subventionnements, force est de constater un très grand encouragement à toutes les scènes alternatives. Nous souhaiterions que ces appuis concernent également d'autres scènes plus classiques. La Compagnie Confiture, «la compagnie qui étale la culture», propose des spectacles, comme l'a dit M. Guscetti, de divertissement qui sont appréciés par le public genevois.

La pétition P-53 a été adressée au Conseil municipal et a été examinée par la commission des pétitions. On y découvre que, sur un budget de 475 000 francs, qui inclut une légère, très légère participation du Département de l'instruction publique et de la Fondation de la Cité universitaire, la Compagnie Confiture accuse régulièrement un déficit de 40 000 à 50 000 francs.

Le Conseil municipal a accepté une subvention de 500 000 francs pour le Théâtre de Carouge qui est sis dans une autre commune que celle de Genève. Avec son amendement, le PDC propose tout simplement que l'on reconnaisse – c'est un signe de reconnaissance – les activités du Théâtre Confiture qui est établi sur le territoire de la Ville de Genève. C'est un théâtre qui a prouvé sa valeur et il l'illustre tous les jours. Vous savez que sa billetterie enregistre des recettes annuelles de 300 000 francs, donc c'est bien la preuve qu'il répond à une attente du public.

Il manque à ce théâtre 50 000 francs pour payer normalement ses acteurs. On a vu tout à l'heure l'intérêt manifesté par la gauche en faveur des acteurs et pour que les acteurs puissent être rémunérés normalement; eh bien, le Théâtre Confiture mérite ces 50 000 francs. Refuser ces 50 000 francs, c'est tomber dans l'arbitraire, soit parce que l'on a des préjugés contre ce type de spectacles qui relèvent du divertissement, de la comédie, soit parce que l'on n'apprécie pas son directeur, je l'ai entendu, sous prétexte qu'on lui colle une étiquette de droite. Or, le théâtre n'est ni de droite ni de gauche. Le PDC vous demande donc de ne pas tomber dans l'arbitraire et d'accepter cet amendement.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** L'Alternative ira tout à fait dans le sens de M. Lathion ce soir, c'est-à-dire qu'effectivement nous ne tomberons pas dans l'arbitraire et ne jugerons pas la qualité artistique du travail de la Compagnie Confiture, car telle n'a pas été du tout la discussion au sein de l'Alternative.

Si nous refusons aujourd'hui l'amendement qui consiste à donner une subvention de 50 000 francs à cette compagnie, ce n'est pas parce que nous avons jugé son travail, c'est simplement parce que nous avons un petit problème lié à l'histoire de la salle de spectacle de Cité-Bleue.

Effectivement, il y a quelques années, Cité-Bleue s'appelait la salle Patiño et logeait plusieurs associations subventionnées de la Ville de Genève. Des associations importantes, puisque l'on y trouvait les Ateliers d'ethnomusicologie, l'Association pour la danse contemporaine, Contrechamps, le Centre international de percussions ainsi que le Festival Archipel. Au bout de plus de vingt ans de travail dans cette salle, le directeur de la Cité universitaire, M. Jean-Jacques Monney, a jugé bon de reprendre la salle et d'en faire une salle liée à la Cité universitaire.

Toutes ces associations, largement subventionnées, se sont donc retrouvées à la rue et, depuis, mènent leurs activités culturelles de façon nomade, soit au Conservatoire, soit à la Maison de la radio, soit à la salle de l'Alhambra, soit encore à Meyrin.

Nous avons donc été fort étonnés lorsque nous avons vu que M. Jean-Jacques Monney accueillait dans cette salle la Compagnie Confiture et qu'en fait il remplaçait des associations culturelles qui avaient fait leurs preuves par une autre institution culturelle.

Notre vote de ce soir n'est donc pas un vote sur le travail de la Compagnie Confiture, c'est plutôt un vote sur ce qui se passe aujourd'hui dans cette salle de Cité-Bleue. Est-ce que cela va devenir une nouvelle institution culturelle subventionnée par la Ville de Genève? Dans ce cas-là, cela mériterait peut-être

une discussion un peu plus détaillée avec la Fondation de la Cité universitaire, afin que nous puissions définir, en accord avec l'Etat et les communes, ce que cette nouvelle institution émergente nous promet de devenir ces prochaines années.

Quant à la pétition P-53 de la Compagnie Confiture, nous attendons les conclusions du rapport de la commission des arts et de la culture, puisqu'elle devrait lui être renvoyée, et nous entrerons évidemment en matière à ce moment-là, durant l'année, sur une subvention éventuelle à accorder à cette compagnie.

*Mis aux voix, l'amendement demandant l'introduction d'une subvention de 50 000 francs à la Compagnie Confiture est refusé par 39 non contre 28 oui (4 abstentions).*

*Page 67, cellule 310646, Cinéma, groupe de comptes 365, Institutions privées (Fonds pour création et production cinématographique, page jaune 133).*

**Le président.** Nous sommes saisis d'un amendement de la part des partis radical et libéral qui demande une diminution de 700 000 francs pour cette ligne.

**M. Guy Dossan (R).** Nous présentons cet amendement simplement pour revenir au chiffre initial prévu dans le budget et pour contester la façon dont on l'a augmenté en commission.

En effet, l'Entente est tout à fait d'accord de voter ce qui était demandé dans le budget, c'est-à-dire 350 000 francs de plus que ce qu'avait le cinéma jusqu'à aujourd'hui – puisqu'au départ il y avait 650 000 francs – soit déjà une augmentation de 50%. Au cours des débats, nous avons tout d'un coup entendu qu'il fallait mettre 700 000 francs de plus pour le cinéma, parce que cet art manquait d'argent. Pourquoi une somme de 700 000 francs? Tout simplement parce qu'on avait accordé 700 000 francs de plus au Grand Théâtre cette année. Alors, je dois dire que nous avons quand même trouvé l'argumentation un petit peu légère. D'ailleurs, je regrette que vous n'ayez pas eu la même idée ou suivi le même principe, tout à l'heure, quand on a parlé de l'Office du tourisme. Vous auriez très bien pu dire que, puisqu'on avait mis 700 000 francs de plus au Grand Théâtre, il fallait aussi mettre 700 000 francs pour l'Office du tourisme.

Sans entrer dans une comparaison entre le rayonnement du Grand Théâtre et celui du cinéma genevois, ni sur les retombées économiques de l'un et de l'autre, je constate que, si le département des affaires culturelles avait donné

350 000 francs de plus pour cette année, pour arriver en fait à un million pour le cinéma, ce n'est pas par hasard, du moins il faut l'espérer. En effet, le département, semble-t-il, connaît la situation de manière précise. Donc, s'il propose 350 000 francs, c'est que cela doit être suffisant pour l'instant. S'il avait pensé que le cinéma avait besoin de 1,7 million de francs, comme on nous le propose aujourd'hui, je pense qu'il l'aurait demandé d'emblée, qu'il n'aurait pas attendu que l'on sorte un chiffre de 700 000 francs du chapeau, comme un lapin.

Par conséquent, nous pensons que le million initialement inscrit au budget 2003 est tout à fait satisfaisant pour l'instant. Voyons déjà ce qui sera fait de ce million et, l'année prochaine, si les constatations sont positives, rediscutons d'une augmentation de subvention pour le cinéma. Mais peut-être que la majorité Alternative préfère voter aujourd'hui le plus d'argent possible, ne sachant pas ce qui peut arriver au mois de mars prochain... De toute façon, en l'état actuel de la situation, nous refuserons cette augmentation.

**M<sup>me</sup> Renate Cornu (L).** Le cinéma est principalement une activité du secteur privé. La production ne peut incomber aux collectivités publiques que dans la mesure où celles-ci octroient des moyens subsidiaires à des projets. Or, ici, ces moyens subsidiaires seraient attribués sous forme de bourses ou sur des projets précis.

Maintenant, concernant cette augmentation considérable qui nous est demandée, il est évident que nous la rejetons avec force, parce qu'aucune évaluation sérieuse ne nous est proposée pour soutenir des projets de qualité. Injecter des moyens considérables à fonds perdus, c'est faire joujou avec des caméras, utiliser des comédiens et techniciens du spectacle à mauvais escient.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** C'est de nouveau au nom de l'Alternative que je m'exprime afin de donner sa position au sujet de cet amendement.

Il est évident que l'Alternative refusera cet amendement, car aujourd'hui l'Alternative est très fière de pouvoir, pour la première fois, avancer un chiffre qui lui paraît enfin prendre le septième art au sérieux. Ce chiffre représente à peu près 1% du budget de la culture et c'est ce qui était, je vous le rappelle, revendiqué par une pétition P-57 qui rassemblait un grand nombre d'acteurs, de réalisateurs, de producteurs, de travailleurs du monde du cinéma.

Si M<sup>me</sup> Cornu et M. Dossan ont encore aujourd'hui besoin que les cinéastes fassent leurs preuves pour pouvoir les soutenir, ce n'est pas le cas du côté de

l'Alternative, car nous savons que nous avons de quoi montrer, de quoi faire, de quoi produire à Genève, en Suisse. Les derniers festivals qui ont eu lieu à Genève ont eu énormément de succès, on y a vu des choses fort intéressantes; c'est un domaine qui est en pleine expansion et nous nous réjouissons aujourd'hui de pouvoir enfin le soutenir correctement.

**M. Robert Pattaroni** (DC). Tout à l'heure, il a été dit par la représentante de l'Alternative, à propos du Théâtre Confiture, qu'il y avait une pétition et qu'il fallait qu'on étudie sérieusement le problème de la salle, y compris de la Compagnie Confiture, et qu'une fois cette étude faite on pourrait, le cas échéant, envisager d'attribuer une subvention ou pas. C'est logique et, Monsieur le président, nous faisons ici fait la même chose.

Notre parti s'est largement exprimé en faveur de la création cinématographique, au point même que nous sommes signataires d'une motion qui porte le numéro 286 – notre porte-plume était en l'occurrence M. Lathion – avec toute une série de compagnons et compagnes de l'Alternative et aussi un des éminents représentants du Parti radical, M. Lescaze. Cette motion n'est pas très ancienne, Monsieur le président, elle a été renvoyée à la commission des arts et de la culture le 7 octobre 2002.

Qu'est-ce qui est souhaité dans le cas du cinéma comme dans beaucoup d'autres, que ce soit la Compagnie Confiture ou d'autres nouvelles subventions? Il est souhaité qu'on puisse étudier de près en quoi consiste la création cinématographique, aussi bien en termes de projets que de conception générale et d'évolution. Ce serait trop facile si, au gré des circonstances, en fonction du soutien dans un coin ou dans un autre de la salle, on attribuait des augmentations d'une certaine importance, en supplément et, ensuite, nous verrons quel supplément de subvention nous devons proposer à notre Conseil. En conclusion, nous allons refuser, pour le moment, une augmentation de la subvention.

Alors, j'en appelle à l'Alternative qui nous a fait une excellente démonstration tout à l'heure à propos de la Compagnie Confiture: avant de voter les 700 000 francs, commençons par étudier cette motion, commençons par demander aux représentants des cinéastes ce qu'ils comptent faire, voyons ce que le magistrat propose également et, ensuite, nous verrons quel supplément de subvention nous devons proposer à notre Conseil. En conclusion, nous allons refuser, pour le moment, une augmentation de la subvention.

*Mis aux voix, l'amendement demandant une diminution de 700 000 francs du Fonds pour la création et la production cinématographique est refusé par 39 non contre 33 oui (1 abstention).*

Page 67, cellule 310660, Centres d'art,  
groupe de comptes 365, Institutions privées (Mamco, page jaune 134).

**Le président.** Nous avons reçu un amendement présenté par l'Entente et qui demande une diminution de 500 000 francs de la subvention au Mamco, le Musée d'art moderne et contemporain.

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** Je ne tiens pas à m'exprimer sur cet amendement, je tiens juste à faire une petite remarque. Vous aurez constaté, lors du vote sur la Compagnie Confiture, qu'une membre du groupe libéral, proche de cette compagnie, a cru bon et a eu l'élégance de s'abstenir, ce qui n'a pas été le cas d'un membre de l'AdG, proche de ce milieu, lors du vote sur le cinéma...

Cela étant dit, quand la même Alternative vient nous donner des leçons sur les liens d'intérêts et la transparence, je pense qu'il y en a certains qui feraient mieux de s'abstenir lors de certains votes! (*Applaudissements.*)

**Le président.** La parole n'étant plus demandée... Ah, Monsieur Bonny, vous n'êtes pas rapide; vous avez la parole.

**M. Didier Bonny (DC).** Monsieur le président, je suis ravi que ce soit vous qui me fassiez cette remarque... (*Rires.*) Venons-en aux choses sérieuses.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le président, l'Entente propose une diminution de 500 000 francs sur la subvention de 1 million prévue pour le Mamco. La question que l'on peut se poser est: pourquoi 500 000, pourquoi pas 1 million, pourquoi pas 700 000 francs? Est-ce parce que 500 000 francs, c'est juste la moitié et que l'Entente a coupé la subvention en deux? Eh bien, non, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette coupe de 500 000 francs est en lien direct avec le Fonds culturel de feu le Casino. Heureusement, pour l'instant, il y a encore un petit peu d'argent dans ce Fonds culturel et peut-être vais-je vous l'apprendre, mais pour 2003 il est d'ores et déjà prévu que 500 000 francs soient pris sur ce fonds pour être versés au Mamco. Ce qui fait que, si ce soir nous votons un million, nous voterons en fait 1,5 million de francs pour le Mamco, pour l'année prochaine. Cette subvention de 1,5 million sera versée par la Ville ainsi que, pour une partie, par le Canton, puisque le Fonds culturel est géré par la Ville et par le Canton.

Nous pensons qu'un million pour le Mamco pour l'année 2003, c'est déjà un réel effort de la part de la Ville et que 1,5 million, c'est beaucoup trop. C'est

pourquoi nous vous proposons, sans grande illusion, c'est vrai, de diminuer de 500 000 francs cette subvention pour l'année 2003.

**M. Bernard Lescaze (R).** Depuis plusieurs années, le problème de l'art contemporain suscite des interrogations diverses dans ce Conseil. Aujourd'hui, ma position est réservée quant à cette proposition de diminution, dans la mesure où il y a des accords qui ont été signés entre la Ville, l'Etat et des privés, de façon à assurer le maintien des activités du Musée d'art moderne et contemporain, et qu'un chiffre de 3 250 000 francs a été fixé. Dans ces conditions, il nous paraît que notre Ville doit respecter les accords signés par son magistrat et, sur la question du demi-million venant du Fonds culturel, j'imagine que ce magistrat répondra d'une manière ou d'une autre.

Ce qui m'interpelle davantage, ce sont les deux questions suivantes. D'une part, la lettre publique, publiée par le journal *Le Courrier*, d'un couple d'artistes, qui mène depuis plusieurs années, il est vrai, une campagne acharnée contre le Musée d'art moderne et contemporain, mais qui pose malgré tout un certain nombre de questions concernant le fonctionnement, concernant le nombre réel de visiteurs, concernant la manière dont sont présentées certaines collections, questions auxquelles nous souhaiterions, une fois, avoir des réponses de la part d'une autorité plus neutre que les responsables du Musée d'art moderne et contemporain. Ce n'est peut-être pas le lieu, au moment du budget, de le faire. Les accords sont conclus pour cinq ans, mais nous ne pourrions pas rester éternellement sans réponses précises sur les questions judicieuses posées, questions qui, d'ailleurs, pourraient aussi s'adresser à l'Etat, s'agissant de l'évaluation de la cellule pédagogique du Mamco, ou aux responsables de l'Hospice général, s'agissant de la formation que reçoivent les bénéficiaires du revenu minimum cantonal d'aide sociale qui travaillent comme gardiens dans ce musée. Il y a quand même un ensemble d'interrogations et de murmures qui montent de plus en plus, auxquels il n'y a jamais eu de réponses précises. Il y a des réponses générales selon lesquelles tout va bien, mais maintenant ça ne suffit plus.

Et puis, il y a là une autre question à laquelle le magistrat devrait pouvoir répondre de façon très précise. J'aimerais savoir dans quelle mesure le Musée d'art et d'histoire poursuit sa politique d'acquisition d'œuvres d'art contemporaines. En effet, si vraiment la Ville de Genève croit au Mamco – et pourquoi ne pourrait-elle pas y croire? – alors il ne me paraît pas normal que le Musée d'art et d'histoire continue à constituer une collection d'art contemporain, comme il y a encore peu de temps il le faisait. Je n'ai pas d'information pour l'année 2002, mais en 2001 il le faisait. Nous ne voulons pas de doublons, ou nous ne voulons plus de doublons. Là aussi, c'est une question tout à fait précise: dans quelle mesure devons-nous continuer à avoir une collection publique? Si je me souviens

bien, on avait dit que même les œuvres d'art contemporaines de la Ville de Genève pourraient être exposées en prêt temporaire au Mamco, mais à ce moment-là la Ville n'a pas à continuer d'en acheter.

Ces deux questions-là doivent recevoir une réponse rapide, parce que les accords tels qu'ils ont été prévus ne pourront pas être renouvelés, si des réponses ne sont pas données rapidement à ces questions-là.

Il n'y a pas à porter ici de jugement sur l'art contemporain, qui doit dérouter les esprits, les troubler, les inquiéter, mais, malgré tout, il est difficile d'imaginer que certaines œuvres d'art, comme les boîtes de conserve avec une petite étiquette «Merda di artista» qui sont exposées au Mamco seront les œuvres dignes de Michel-Ange ou de Léonard de Vinci dans deux ou trois siècles. Ça, je ne peux malheureusement pas y croire; peut-être ai-je tort, mais je n'en suis pas persuadé...

**M. Bernard Paillard** (AdG/SI). Je pense que si l'on souhaite avoir des réponses aux questions qui viennent d'être posées, notamment par le dernier opinant, qui sont parfaitement légitimes et qui se sont déjà posées, il est souhaitable que l'on ait un musée en face de soi qui puisse répondre. Rien que pour cela, il me semble nécessaire d'assurer sa pérennité...

Monsieur Lescaze, je voudrais simplement revenir sur le jugement de valeur que vous avez feint de ne pas vouloir porter, mais c'en était évidemment un, en vous rappelant à ce sujet *L'Urinoir* de Duchamp qui est le fondement de l'art moderne. On aime ou on n'aime pas, soit. Néanmoins, si vous reprenez un peu vos classiques, vous y verrez figurer d'autres œuvres autrement troublantes que celle que vous venez de citer.

J'aimerais tout de même rappeler que le Musée d'art moderne et contemporain a été fondé par une impulsion privée. C'est grâce à une association tout d'abord et ensuite grâce à des interventions individuelles que ce musée a pu exister. Néanmoins, dès l'origine les murs du bâtiment ont été assumés par la collectivité publique et notamment par la Ville. Il y a eu ensuite une baisse des ressources de ce musée, due à une diminution des contributions des privés, diminution extrêmement regrettable, mais qui a été notamment causée par des décès. Il y a un certain nombre de très généreux donateurs qui, malheureusement, ont pris de l'âge et nous ont quittés. La relève s'est évidemment faite, mais partiellement et les contributions ne sont plus ce qu'elles étaient précédemment. D'où la situation du Mamco cet été, qui était extrêmement critique, c'est le moins qu'on puisse dire. Ceux qui ont un peu suivi le dossier savent qu'en fait il a frôlé la fermeture.

La poursuite de l'existence de ce musée était conditionnée par trois intervenants. Il y avait les mécènes qui actuellement continuent, heureusement, d'aimer

l'art contemporain et de le soutenir. Il y avait d'autre part l'intervention de la Ville et de l'Etat. Il a été possible pendant ces quelques mois de mettre sur pied une convention tripartite entre les privés, l'Etat et la Ville. Tous, ici, nous souhaitons ces tours de table qui permettent de définir des financements qui enfin répartissent les charges de manière intelligente sur notre territoire. Saluons donc cette réalisation, qui va exactement dans le sens de ce que nous souhaitons.

Supprimer ces 500 000 francs, c'est s'attaquer à cette convention, convention qui est un exemple que nous voulons suivre. S'il y a vraiment un amendement dans le département des affaires culturelles qu'il faut refuser, c'est bien celui-là, parce qu'il entraînerait la fermeture du musée et le désaveu du modèle même du tour de table financier que nous souhaitons.

Enfin, j'aimerais quand même, *cum grano salis*, faire remarquer au député de l'Entente que ses collègues du Grand Conseil ont voté le million. Cette convention tripartite a été votée par la droite au Grand Conseil et la même droite, sur la même convention, dirait non au Conseil municipal? Il semble tout de même curieux... (*Remarque.*) Je vous le souhaite, je vous souhaite de ne pas assumer une pareille contradiction devant la population qui aurait beaucoup de peine à comprendre que les mêmes partis aient deux interprétations différentes, que ces mêmes partis remettent en question une convention modèle et mettent plus qu'en péril, c'est le moins qu'on puisse dire, le Musée d'art moderne et contemporain.

J'aimerais finir en saluant le travail de Christian Bernard, le directeur du Musée d'art moderne et contemporain. Je crois qu'on peut quand même remarquer le rayonnement qu'a atteint ce Musée en quelques années. Ceux qui s'intéressent un peu aux productions sur le sujet – je pense à France-Culture, je pense à toutes sortes d'émissions dans lesquelles on a entendu des après-midi entières M. Christian Bernard à l'antenne – le savent, et c'est cela qui fait la Genève que nous aimons voir rayonner. Ce musée pourrait même, peut-être, être intégré à un concept d'Office du tourisme, pour reprendre une discussion qu'on a eue tout à l'heure; il n'y a pas que des banques, un jet d'eau et des horloges à Genève, il y a aussi de l'art, même s'il est contemporain! Je vous en prie, balayez donc cet amendement!

**Le président.** Je salue à la tribune du public la présence de M. Roland Beeler, ancien conseiller municipal. (*Applaudissements.*)

**M. Georges Queloz (L).** Après les propos que M. Paillard vient de tenir, vous lui transmettez, Monsieur le président, que c'est assez fréquent d'entendre des choses graves dans cette salle. Aujourd'hui, il y en a une dont on mesurera la por-

tée et l'importance dans le futur, c'est lorsque M. Paillard a répondu à M. Lescaze qu'il n'avait pas le droit de porter des jugements de valeur. Eh bien, moi, je défendrai, Mesdames et Messieurs, le droit du public, de vous tous, de tout le monde, de juger, de critiquer, d'aimer ou de détester, car cela est une liberté, et vous n'avez pas le droit, au nom de l'art officiel, de nous l'interdire. Aujourd'hui, je sais que le torchon brûle dans les milieux de l'art contemporain, parce qu'il y a un désaccord, depuis les années 80, depuis l'apparition du minimalisme ou du conceptuel. Alors, il faut d'abord savoir de quoi on parle! C'est de la provocation, car aujourd'hui on assiste à de l'art sans art et c'est très grave, parce qu'en réalité le but essentiel de l'art c'est de véhiculer, de communiquer, mais de véhiculer surtout des émotions.

Revenons au problème qui nous occupe en ce moment. Je ne veux pas porter un jugement de valeur plus développé que ce qui suit. Lorsque la collectivité a consenti à faire l'acquisition du bâtiment, pour un montant de 18 millions de francs, elle a fait sa part. Des engagements avaient été pris de faire tourner la machine sans subvention. Aujourd'hui, force est de constater que l'on vient nous demander 1 million de francs. Une ligne budgétaire sera inscrite au budget et je tiens le pari que, dans très peu de temps, ce sont 5 millions de francs qu'on revendiquera pour le faire fonctionner. Ce musée, malheureusement, n'a absolument pas le succès que l'on pouvait attendre et c'est probablement aussi une des raisons du désengagement des mécènes, qui ont apporté jusqu'à ce jour énormément et on peut le saluer, mais, quand c'est un échec, il faut parfois savoir abandonner.

Je ne sais pas si vous êtes nombreux dans cette salle à avoir vu des expositions au Mamco, notamment la dernière, celle des 49 artistes français, mais il me semble que dans l'art – à l'image du politiquement correct – il y a aussi certaines limites. Au nom de l'art, on ne peut pas faire tout et n'importe quoi et, sans vouloir faire de la censure, je pense qu'on devrait contrôler qui peut avoir accès à ces expositions. Je vous invite à aller voir ce qui se montre actuellement: je pense que la gent féminine devrait s'indigner des sculptures de Chapman...

Le groupe libéral soutiendra donc cet amendement demandant une diminution de 500 000 francs. Personnellement, j'aurais tout simplement mis le compte à zéro, parce que ça ne mérite pas davantage!

**Le président.** La parole est à M. Lescaze.

**M. Bernard Lescaze (R).** Je veux répondre à M. Paillard et à M. Vaissade. M. Vaissade a demandé la parole avant moi...

**Le président.** La parole est au conseiller administratif M. Alain Vaissade.

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Bien, Monsieur le conseiller municipal, vous savez déjà ce que je vais dire pour vouloir me répondre? Peut-être que vous n'aurez pas forcément besoin de répondre à ce que je vais vous dire... (*Rires.*) On ne sait pas, on verra!

Effectivement, Monsieur Bonny et Monsieur Lescaze ainsi que vous, Monsieur Queloz, vous êtes intervenus pour demander une diminution de 500 000 francs au montant prévu pour faire fonctionner le Mamco, montant qui a été défini en concertation avec l'Etat de Genève et la Fondation du Mamco.

Votre amendement est soutenu par une argumentation, et c'est M. Bonny qui a commencé à la développer en énonçant quelques informations à propos du Fonds culturel. Or, cette information, vous l'avez eue dans un autre cadre, lorsque vous m'avez auditionné à propos des recettes et des dépenses du Fonds culturel de la Société d'exploitation du Casino. Dans le tableau que vous avez eu, une somme de 500 000 francs est prévue en 2003, mais c'est un engagement pour l'année 2002. Elle ne sera versée en 2003 que si certaines conditions sont réalisées, en particulier si les modalités de cette convention sont exécutées. Donc, il ne faut pas considérer que c'est une subvention pour l'exercice 2003. Cette subvention de 500 000 ne sera versée en 2003 que pour boucler les comptes 2002. Vous ne pouvez donc pas utiliser cet argument-là.

M. le conseiller municipal Bernard Lescaze a posé d'autres questions à propos d'une lettre qui circule, signée par un certain couple. Il n'a pas mentionné son nom, mais nous sommes au courant de cette affaire. Vous savez, dans la République, il y a beaucoup de lettres qui circulent, beaucoup d'informations et de rumeurs, et nous sommes très attentifs à celle-là. A propos de cette information, nous avons posé des questions précises et nous aurons des réponses précises; les conseillers municipaux auront aussi leur part d'information, en fonction de leur intérêt vis-à-vis de cette institution. Nous donnerons des réponses précises, en fonction de l'information qu'on nous aura communiquée et que la Fondation du Mamco nous donnera. Voilà, je voulais vous rassurer, Monsieur Lescaze, et c'est pour cela qu'au début de mon intervention je vous ai dit que peut-être vous n'auriez pas à me répondre.

Il est important d'étudier le sujet avec précision et il n'est pas question, si le Conseil municipal vote une subvention d'un million de francs, et je pense qu'il va le faire, de dépenser cette somme si nous n'avons pas les garanties qu'elle sera bien utilisée. Vous me connaissez suffisamment bien pour savoir que dans ce domaine-là je suis inflexible. Si un montant est voté par le Conseil municipal et que les informations que nous avons sur les comptes montrent que nous ne

devrions pas la verser, conformément à la loi sur la gestion administrative et financière, je suis le premier à bloquer la somme. Vous savez que c'est ma politique, j'estime que c'est une politique de rigueur qui est nécessaire à la culture à Genève.

Maintenant, à propos des acquisitions, le Musée d'art et d'histoire fait des acquisitions et constitue une collection, grâce aux crédits que vous votez et, en particulier, grâce aux fonds spéciaux dont les intérêts sont mis à la disposition du Musée d'art et d'histoire dans le budget ordinaire. Il y a une certaine politique d'acquisition comprenant, en particulier, l'achat d'œuvres d'art contemporaines d'artistes genevois ou d'artistes suisses. Cette collection et celle qui est constituée par le Fonds municipal d'art contemporain sont des collections d'art contemporain. Nous ne pouvons pas donner à la fondation privée qu'est la Fondation du Mamco des œuvres d'art achetées par la Ville de Genève, ces œuvres d'art sont inaliénables. Pour que le Mamco puisse utiliser cette collection et afin de régler le problème de disparité entre la Ville de Genève et la Fondation Mamco, qui est donc une fondation privée à qui nous ne pouvons pas confier définitivement notre patrimoine, nous lui faisons des prêts.

Nous avons continué la constitution d'une collection d'art contemporain, en particulier avec les conservateurs du Musée d'art et d'histoire, mais aussi avec la personne responsable du Fonds d'art contemporain, celle-ci étant conseillée par une commission de préavis qui fixe les achats que nous pouvons faire. Voilà, Monsieur le conseiller municipal, ce que je peux vous répondre à ce sujet.

J'en viens maintenant à l'amendement qui consiste à amputer de 500 000 francs la subvention que le département des affaires culturelles avait prévue, d'entente avec l'Etat, avec M<sup>me</sup> Brunnschwig Graf du Parti libéral. Vous parlez de gens de droite ou de gens de gauche: je vous rappelle que les membres du conseil de fondation du Mamco sont plutôt des gens proches du Parti libéral ou de la droite. Nous ne faisons pas une politique culturelle en triant qui est de droite ou qui est de gauche, nous ne faisons pas de différence à ce niveau-là.

Monsieur Queloz, vous qui êtes de droite, je pense qu'en ce moment vos collègues qui ont la même sensibilité que vous doivent probablement se poser des questions sur votre intervention dans le domaine de l'art contemporain. Non seulement je pense qu'ils savent que vous n'y connaissez pas grand-chose, mais je pense aussi qu'ils ne doivent pas être très rassurés de vous entendre, parce que par vos propos vous mettez en péril l'avenir du Musée d'art contemporain. Si vous votez cet amendement demandant la diminution de 500 000 francs de la subvention, c'est le musée que vous allez détruire. Vous me direz que vous êtes un familier du sabotage des musées – vous l'avez déjà démontré à propos d'un autre – mais je vous assure que, si vous acceptez cet amendement, vous condamnez le Mamco à fermer.

Nous sommes arrivés, au bout de plus d'une année et demie de réunions, de concertation, de consultation, à mettre sur pied une convention finale. Il ne reste plus qu'à vérifier quelques points sensibles qui ont été soulevés par M. Lescaze, et nous allons nous y employer.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à refuser cette diminution de 500 000 francs de la subvention pour le Mamco.

**Le président.** Il reste encore trois orateurs inscrits. Je lève cette séance pour faire une pause. Nous reprendrons nos travaux à 16 h 30.

#### **4. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

#### **5. Interpellations.**

Néant.

#### **6. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 16 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	3930
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	3930
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2003 (PR-230 A/B). Suite du deuxième débat .....	3930
4. Propositions des conseillers municipaux .....	3976
5. Interpellations .....	3976
6. Questions écrites .....	3976

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*